

Publié le 1^{er} avril 2018.
Dernière modification : 11 septembre 2024.
www.entreprises-coloniales.fr

SOCIÉTÉ DU SYNDICAT MINIER (Émanation du [Crédit minier](#), d'Henri Rochette) Espagne, Pyrénées, Algérie

S.A., avril 1906.

Joseph Édouard CAPDEVILLE,
administrateur délégué (1906-1907)

Né le 10 octobre 1874 à Sully, canton d'Épinac (Saône-et-Loire).
Fils de Édouard Capdeville, cuisinier, 32 ans, et de Sophie Cans.
Marié à Palaiseau le 10 octobre 1908 avec Thérèse Marie VICTOR.

Ingénieur de l'École supérieure des mines de Paris.
Mission en Indochine en 1904 pour le [Syndicat français indo-chinois](#)
et les [Gisements aurifères de Mo-Son](#).

Mission en Espagne pour le compte d'Henri Rochette : semble avoir examiné les
[Charbonnages de Laviana](#).

Fondateur et administrateur délégué des Mines du val d'Aran (juillet 1905)
Actionnaire du [Crédit minier et industriel](#) à la suite d'apports (octobre 1905),
Certifie la valeur de The Parral (Mexico) Railway and Mining Corporation Limited dont les
titres sont introduits en mars 1906 en France par... le Crédit minier.

Administrateur des [Mines du Liat](#) (mai 1906) :

Rapporteur suppléant de la section Mines et salines au congrès colonial de Marseille (1906).

Démission du Syndicat minier et reprise à ce dernier de la mine Ranet (rentrée 1907).

« Rôle prépondérant et utile à la tête de la Compagnie minière du Bourg d'Oisans et de la
[Société des cuivres de Transylvanie](#) (*Le Public*, 19 avril 1908), la première créée par Paul
Leoboldti, directeur commercial du Syndicat minier, et son beau-frère, l'ingénieur Désiré Korda ;
la seconde dans l'orbite du groupe Rochette, ce qui semble indiquer que la rupture entre
l'ingénieur et le financier n'est pas définitive :

Fondateur de la Promoting Engineering Association, Paris (juin 1922), avec MM. Aslangul et
Broca-Alwood,

Fondateur et administrateur de l'[Omnium franco-africain](#) (1924)(Aslangul apporteur),

Liquidateur des actifs sénégalais de la [Société du Pacifique](#),

administrateur des [Comptoirs sénégalais](#) (oct. 1924),

de la [Compagnie occidentale de Madagascar](#) (Subergie)(1925-1926),

des [Comptoirs franco-africains](#) (1925),

Actionnaire de la [Franco-Malgache d'Entreprises](#) (1925), ayant repris à bail les concessions de
la Subergie,

administrateur de la Compagnie industrielle des mines d'or en France (Ciminor)(1934).

Décédé à Paris XIV^e le 5 octobre 1955.

INFORMATIONS FINANCIÈRES
Société du Syndicat minier
(*La Petite République*, 12 mai 1906)
(*L'Autorité*, 13 mai 1906)

Hier ont été introduites sur le marché en banque les actions de la Société du syndicat minier, au cours de 110 francs. Elles ont clôturé aujourd'hui à 113 francs. Le capital social est de 2.500.000 francs, divisé en 25.000 actions de 100 francs, toutes souscrites en numéraire. Il n'a pas été créé de parts de fondateur. Le président du conseil d'administration est M. le général Mathieu, administrateur des Chemins de fer du Midi et de la Société des Chantiers et ateliers de Saint-Nazaire (Penhoët) ; M. le colonel Boutan, administrateur des Usines franco-russes, président de la Société française des mines du Val-d'Aran ; Charet de la Frémoire, président de la Société générale du crédit mimer et industriel ; Ruelle, ingénieur civil des mines, inspecteur principal des chemins de fer Paris-Lyon-Méditerranée ; Capdeville, ingénieur civil des Mines.

Société du Syndicat minier
Constitution
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 8 juin 1906)

Suivant acte reçu par M^e Ader, notaire à Paris, le 26 avril 1906, M. Henri Rochette, banquier, demeurant à Paris, rue Villaret-Joyeuse, n^o 10, a établi les statuts d'une société anonyme sous la dénomination de : Société du Syndicat minier.

Cette société a pour objet principal toutes opérations financières, industrielles, commerciales, immobilières, agricoles, de travaux publics et de banque. Elle peut soumissionner aux adjudications, prendre toutes concessions et les mettre en valeur, conclure tous marchés avec les États, les provinces, les communes, les sociétés et les particuliers. Elle achète ou vend toutes valeurs, rentes d'État, fonds publics, actions et obligations de toutes espèces. Elle fait tous reports, sur titres cotés et non cotés, et tout prêts et avances avec ou sans garantie hypothécaire ou autres. D'autres objets accessoires sont énumérés à l'article 2 des statuts.

Le siège social est établi à Paris, 80, rue Taitbout.

La durée de la société a été fixée à 99 années.

Le fonds social est de 2 500.000 francs et divisé en 25.000 actions de 100 fr. chacune, qui ont été toutes souscrites et libérées du quart.

Sur les bénéfices nets, il sera prélevé : 5 % pour constituer le fonds de réserve légale et la somme nécessaire au paiement de l'intérêt, au taux de 5 % du montant libéré des actions. Sur le surplus, il sera prélevé 10 % en faveur du conseil d'administration et le reliquat appartiendra aux actionnaires. Toutefois, l'assemblée générale pourra autoriser le prélèvement sur la portion de bénéfices réservée aux actions de telles sommes qu'elle jugera convenables et de faire l'attribution de ces sommes à des réserves de toute nature ou fonds spécial d'amortissement du capital social ou de rachat d'actions de la Société. Cet amortissement sera fait par voie de tirage au sort.

Ont été nommés administrateurs : MM. le général Mathieu (Charles-Philippe), demeurant à Paris, rue du Bac, 101 ; Charet, de la Frémoire (Armand), rue Jouffroy, 81 ; le Colonel Boutan (Jules), 72, rue Jouffroy ; Ruelle (Adrien), 48, rue de Londres ; et Capdeville (Joseph-Édouard), 10, rue Taitbout. — *Petites Affiches*, 8 mai 1906.

Société du Syndicat minier
Appel de fonds
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 8 juin 1906)

Les actionnaires de cette société sont informés que, dans sa séance du 30 mai 1906, le conseil d'administration a décidé l'appel des deuxième, troisième et quatrième quarts restant à verser sur les actions. Les fonds doivent être versés aux caisses de la Société Générale du Crédit minier et Industriel, 14, rue Rougemont, à Paris et dans ses succursales ou agences du 5 au 20 juin 1906. — *Petites Affiches*, 8 juin 1906.

Société du syndicat minier
(*Le Temps*, 2 juillet 1906)

La Société du syndicat minier, dont les actions de 100 francs se négocient sur le marché en banque au cours de 132 francs, est une société française au capital de 2.500.000 francs entièrement versés en espèces, c'est-à-dire que la société dispose de la totalité de son capital. L'intégralité des bénéfices appartient aux actionnaires.

Ce syndicat a pour objet l'étude et la mise on valeur de toutes affaires minières, industrielles ou autres et leur rétrocession soit à des sociétés déjà existantes, soit à des sociétés créées spécialement pour l'exploitation de ces affaires dont la mise en production serait assurée par ses études.

Son rôle se réduit ainsi à celui d'intermédiaire. Le syndicat minier a été fondé sous les auspices de la Société générale du crédit minier et industriel.

Son conseil d'administration est ainsi composé :

Président : Le général Mathieu, grand-officier de la Légion d'honneur, général de division du cadre de réserve, administrateur de la Compagnie des chemins de fer du Midi, administrateur de la Société des chantiers et ateliers de Saint-Nazaire (Penhoët).
Administrateurs : Le colonel Boutan, commandeur de la Légion d'honneur, administrateur de la Société des usines franco-russes, président de la Société française des mines du Val-d'Aran ; MM. Charet de la Frémoire, président de la Société générale du crédit minier et industriel ; Ruelle, ingénieur civil des mines, inspecteur principal à la Compagnie des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée ; Capdeville, ingénieur civil des mines (E. S. M.) ; le comte de San Simon, sénateur à Madrid, ancien député aux Cortès, ancien gouverneur civil, ancien directeur général des travaux publics ; et le marquis de Vadillo, député, professeur à la Faculté de l'Université de Madrid, ancien ministre; président du conseil d'administration de la société d'assurances la Mutual franco-española.

Les relations des nouveaux administrateurs constituent pour le syndicat minier des appuis pour les négociations qu'il a déjà en cours en Espagne.

BOURSE DU 8 SEPTEMBRE

PHYSIONOMIE GÉNÉRALE
(*Gil Blas*, 9 septembre 1906)

Signalons la bonne tenue du Syndical minier à 141 francs. Les prévisions favorables que l'on formulait, il y a quelque temps, au sujet des entreprises dans lesquelles le Syndicat minier s'est assuré un intérêt sont en train de se réaliser.

On vient, notamment, de découvrir, aux mines de Castanvials, de riches gisements de fer manganésé. M. Pelatan ¹, ingénieur des mines, chevalier de la Légion d'honneur, chargé de vérifier l'importance de cette découverte, confirme les déclarations des propres ingénieurs de la Compagnie, et estime que ce gîte contient de 4 à 500.000 tonnes de minerai.

LE TÉLESCOPAGE DES SOCIÉTÉS MINIÈRES (*La Cote de la Bourse et de la banque*, 16 avril 1907)

Nous avons annoncé récemment qu'une société minière, la Société française des Mines du Val d'Aran, convoquait ses actionnaires en assemblée extraordinaire. Si nous sommes bien informés, il doit être question, au sein de cette assemblée, d'une fusion de la Société avec le Syndicat minier. Voici qu'une autre Société minière, la Compagnie des Mines du Liat, se propose de procéder à une opération à peu près similaire et convoque ses actionnaires en assemblée extraordinaire pour le 27 avril.

Il y a entre ces deux opérations en élaboration un certain lien. Elles procèdent d'un même plan. Et l'on songe au télescope que l'on ouvre et que l'on referme. On a appliqué l'image aux trains qui se rencontrent et dont les wagons pénètrent les uns dans les autres. On peut l'appliquer aux sociétés engendrées les unes par les autres.

La Société générale de Crédit minier et industriel s'est constituée en 1905. Elle a constitué diverses filiales, dont le Syndicat minier, le Val d'Aran, les Charbonnages de Laviana, les Mines du Liat, etc. Ces filiales ont entre elles-mêmes des rapports de fondation. Maintenant les voilà qui rentrent les unes dans les autres. **On ne saisit pas très bien l'utilité des combinaisons de fusion en élaboration.** C'est tout ce que nous en voulons dire, en ajoutant ceci que les sociétés mères gigognes feront bien de méditer: **La première condition pour avoir un bon crédit c'est de se faire bien comprendre. L'enchevêtrement des entreprises diverses n'a pas, jusqu'à présent, porté bonheur.** Cela dit, nous espérons bien que le Crédit minier prouvera par lui-même que ce qui s'est produit pour d'autres dans le passé, ne se produira pas pour lui dans l'avenir.

ACHAT DES MINES DE KEF-OUM-KEBOUL, PRÈS LA CALLE (EST-ALGÉRIEN)

SYNDICAT MINIER (*Le Capitaliste*, 2 mai 1907)

Le Syndicat minier vient d'acquérir les riches et importantes mines de Bentaillou et de May-de-Bulard, voisines des gisements du Liat et du Val-d'Aran. Une union des trois groupes qui sont dans une égale prospérité est susceptible de déterminer de grosses économies et de larges bénéfices qui ne pourraient être obtenus par la division de leurs actions.

Le dividende de 10 fr. payé par les Mines du Val-d'Aran et le dividende de 11 à 14 fr. qui est prévu pour l'action Syndicat minier, semblent devoir être largement dépassés, grâce à la fusion projetée.

À l'unanimité, les actionnaires des trois sociétés ont approuvé, en principe, le projet de fusion. Ils ont, en principe, approuvé aussi à l'unanimité le projet d'augmentation de

¹ Louis Pelatan (1857-1907) : ingénieur civil des Mines, directeur de la Société Le Nickel, il entame une carrière à son compte après avoir épousé en 1884 une fille de John Higginson. Voir [encadré](#).

capital du Syndicat minier. Le capital actuel de 2 millions 500.000 fr. devant être porté à 10 millions : 4 millions pour l'échange, titre pour titre, avec les actions Val-d'Aran et Mines du Liat, et 3 millions 500.000 fr. pour l'acquisition des Mines de Bentaillou, de May-de-Bulard, de [Kef-Oum Théboul](#) et d'un groupe nouveau dans la province de Santander.

SYNDICAT MINIER
SOCIÉTÉ DES MINES DU LIAT
SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES MINES DU VAL D'ARAN
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 21 mai 1907)

Les actionnaires de ces trois sociétés étaient convoqués samedi 27 avril pour délibérer sur un projet de fusion. Le nombre d'actions déposées ayant été insuffisant, il a été donné aux assemblées des renseignements à titre officieux et exposé les projets à l'étude. Il s'agit de fusionner les Mines du Liat et le Val d'Aran avec le Syndicat minier dont le capital actuel de 2.500.000 fr. serait porté à 10 millions, dont 4 millions pour l'échange titre pour titre avec les actions Val d'Aran et Mines du Liat et 3.500.000 fr. pour l'acquisition d'autres mines.

CONVOCATION EN ASSEMBLÉES GÉNÉRALES
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 23 mai 1907)

3 juin, 3 h. ext. — Sté du Syndicat minier. — Salle des Agriculteurs, 8, rue d'Athènes, à Paris. Ordre du jour : augmentation du capital par la création de 35.000 actions nouvelles, à souscrire en numéraire. Fixation du taux d'émission. Examen d'un projet de fusion avec les Sociétés Val d'Aran et Mines du Liat, devant nécessiter ultérieurement la création de 40.000 actions nouvelles. Autorisations diverses à donner au conseil d'administration aux fins ci-dessus. — *Petites Affiches*, 23 mai 1907.

SYNDICAT MINIER
(*Le Capitaliste*, 30 mai 1907)

La Société du Syndicat minier convoque ses actionnaires en assemblée générale extraordinaire pour le 6 juin prochain, salle des Agriculteurs, 8, rue d'Athènes, à Paris, afin de leur soumettre le projet d'augmentation de capital.

Cette augmentation de capital se ferait par l'absorption des deux sociétés françaises des Mines du Val-d'Aran et du Liat et par la création de 35.000 actions à émettre en numéraire pour constituer le capital nécessaire à l'acquisition et à l'exploitation de groupes de mines que se propose de faire la Société du Syndicat minier.

En ce qui concerne l'absorption par le Syndicat minier des propriétés possédées par la Société française des mines du Val-d'Aran et par la Société des Mines du Liat, le rapport indique les deux exploitations qui sont immédiatement voisines, afin d'économiser sur les frais généraux.

D'autre part, le Syndicat minier exploitait également, dans les Pyrénées, des mines de zinc importantes, connues sous les noms de Bentaillou et May-de-Bulard, situées à quelques centaines de mètres des propriétés possédées par le Val-d'Aran et le Liat, mais sur le versant français de la frontière pyrénéenne.

Les avantages résultant de la fusion des trois sociétés se résument comme suit :

1° Économie dans les frais généraux ;

2° Économie dans la main-d'œuvre et facilité plus grande de constituer une main-d'œuvre de meilleure qualité ;

3° Prix de vente plus élevés, les contrats de minerais pouvant être passés sur des quantités de minerais plus grandes ;

4° Meilleure répartition du capital d'exploitation en harmonisant avec les besoins de la société selon qu'il sera nécessaire d'augmenter la production ou de développer davantage les travaux d'avancement.

D'autre part, l'augmentation de capital en numéraire a pour objet de permettre l'acquisition des Mines de Ben-Taillou et de May-de-Bulard que le Syndicat minier avait louées simplement jusqu'ici.

De même, l'acquisition et l'exploitation des mines Kef Oum-Théboul, situées en Algérie.

.....
Dans ces conditions, il semble que le projet d'augmentation de capital comprenant, d'une part, l'absorption des deux Sociétés françaises Val d'Aran et Liat, et, d'autre part, la création d'un capital nouveau en espèces pour l'acquisition des exploitations de Ben-Taillou et de May-de-Bulard ainsi que du groupe des mines de Kef-Oum-Théboul, soit une opération avantageuse pour les actionnaires de la Société du Syndicat minier.

SYNDICAT MINIER

(La Cote de la Bourse et de la banque, 7 juin 1907)

L'assemblée des actionnaires de la Société du Syndicat minier, tenue le 6 juin, a décidé de fusionner avec la Société des Mines du Val d'Aran et celle des Mines du Liat. Le capital du Syndicat minier sera, en conséquence, augmenté, à concurrence d'une somme de 3 millions 500.000 fr., par la création de 35.003 actions nouvelles de 100 fr. chacune à émettre avec une prime de 50 fr. par titre.

L'émission doit être entièrement couverte par le Crédit minier et Industriel qui devra, pendant un délai de huit jours, les mettre à la disposition des actionnaires du Syndicat minier, de ceux des Mines du Val d'Aran et des Mmes du Liat dans la proportion suivante :

Les actionnaires du Syndicat Mimer pourront retirer une action nouvelle par action ancienne, ceux du Val d'Aran pourront souscrire 2 actions nouvelles pour 5 anciennes et ceux des Mines du Liat pourront demander une action nouvelle pour 10 anciennes.

Les actionnaires des deux Sociétés Mines du Liat et Val d'Aran auront à approuver la fusion qui leur sera soumise à des assemblées qui se tiendront le 13 juin prochain. En cas d'approbation — ce qui ne fait pas de doute puisque le groupe possède la majorité —, 40.000 actions nouvelles du Syndicat minier seraient créées pour être échangées titre contre titre, contre les actions Val d'Aran et Mines du Liat.

L'assemblée a décidé que toutes les actions provenant de l'augmentation du capital social, aussi bien les actions à souscrire en numéraire que les actions qui pourront être créées pour l'échange contre les titres de la Société française des Mines du Val d'Aran ou Mines du Liat, n'auront droit aux bénéfices sociaux qu'à partir du 1^{er} juillet 1907 ; par suite, l'intégralité des bénéfices afférents à l'exercice 1906-1907 est intégralement réservée aux actionnaires actuels et le solde du dividende, s'il y a lieu, serait payé aux porteurs actuels d'actions.

SYNDICAT MINIER
(*Le Capitaliste*, 13 juin 1907)

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du Syndicat minier, dont on avait annoncé la convocation, s'est réunie le 6 juin pour délibérer sur les propositions du conseil d'administration.

À l'unanimité des actionnaires présents, l'augmentation du capital social a été votée. Le capital, antérieurement de 2.500.000 fr., sera désormais de 10 millions.

Tout d'abord, par la création de 35.000 actions nouvelles de 100 fr., ce capital sera porté à 6 millions; Ces actions seront souscrites contre espèces au prix de 150 fr. chacune et le montant de la prime sera porté à un fonds de réserve spécial.

Grâce à cette première augmentation, le conseil se trouvera en mesure de procéder à l'acquisition de divers groupes de mines dont la plupart, en cours d'exploitation, ont déjà fourni d'excellents résultats en ce qui concerne la teneur en métal des divers minerais qu'elles contiennent.

Ce sont :

1° Un groupe de mines situées dans la province de Santander, d'une superficie de 2.000 hectares, répartis en trente-huit concessions et, dans l'état actuel des travaux, d'une capacité de production de 100 tonnes par jour, correspondant à 10.000 ou 12.000 tonnes de minerai par année ;

2° Les mines de zinc et de plomb de Bentaillou et de May-de-Bulard [Ariège], qui constituent également un groupe extrêmement important, doté d'un excellent matériel et où il a été récemment découvert de nouvelles couches de minerai d'une grande richesse. Selon les prévisions des ingénieurs experts, ce groupe aura produit, avant la fin de l'année, 10.000 à 12.000 tonnes de minerai d'une valeur marchande de 150 fr. la tonne ;

3° *Les mines algériennes de Kef-Oum-Théboul*, dont l'exploitation déjà ancienne donnait d'excellents résultats et où les travaux complètement tracés peuvent être repris du jour au lendemain.

Cette exploitation, jusqu'en 1888, fournissait 12.000 à 14.000 tonnes de minerai marchand. On distribuait alors 18 à 20 fr. de dividende pour des titres ayant en moyenne coûté 80 fr. Les travaux furent abandonnés par suite de la baisse des métaux qui provoqua dans la Société des dissensions intestines.

Les 4 millions supplémentaires pour porter le capital au chiffre de 10 millions seront divisés en 40.000 actions destinées à être échangées, titre pour titre, contre 20.000 actions des Mines du Liat et 20.000 actions des Mines du Val-d'Aran dont l'absorption par la Société du Syndicat minier a été décidée à l'unanimité. Dès que cette décision aura été approuvée officiellement par la réunion des actionnaires des mines intéressées qui a lieu le 13 juin, il pourra être procédé aux échanges.

Toutes les actions provenant de l'augmentation du capital social, aussi bien les actions à souscrire en numéraire que celles destinées, aux échanges, auront droit à la même répartition des bénéfices sociaux à compter du 1^{er} juillet 1907, et toutes également, tant anciennes que nouvelles, auront sans distinction un droit égal dans les réserves qui pourront être constituées par l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes de l'exercice 1906-1907.

BALO du 24 juin 1907
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 24 juin 1907)

Syndicat minier (Sté du). — Notice sur la constitution. Création : 1° de 35.000 actions nouvelles de 100 fr. émises contre espèces à 150 fr. l'une ; 2° création ultérieure

de 40.000 autres actions nouvelles destinées à être échangées titre pour titre contre les actions de deux autres sociétés françaises : la Société des Mines du Val-d'Aran et la Société des Mines du Liat.

BOURSE DE PARIS

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 20 juillet 1907)

Les cours du Syndicat minier sont visiblement « conduits à la main » pour nous servir d'une expression boursière. Cependant, les ventes affluent. Les affaires du même groupe sont discutées. **Les rapports d'ingénieurs publiés récemment sont loin de montrer la situation de certaines d'entre elles sous un jour favorable.**

BOURSE DE PARIS

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 22 juillet 1907)

Le Syndicat minier s'est inscrit à 212 fr. Ce titre ne jouit en Bourse que d'une faveur très relative. **Les procédés de ses émetteurs, s'ils ne révèlent de compétence spéciale en matière de mine, indiquent au moins un appétit considérable.** Actuellement, le Syndicat minier, à la suite de la transformation que nous avons examinée, demande au public 3 millions et demi. L'émission est, il est vrai, faite entre les seuls promoteurs : on a pu alors annoncer qu'elle avait obtenu un plein succès. Maintenant on travaille à l'écoulement des titres dans le public et cette opération rencontre de sérieuses difficultés. La cote toutefois ne les révèle pas car elle est « conduite à la main », avons-nous déjà dit. Dans ces conditions, cependant, elle est favorable aux réalisations.

BOURSE DE PARIS

Revue du Comptant en Banque

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 31 juillet 1907)

Mines diverses

Le Syndicat minier conserve le cours de 212 50 qui marque une prime de 112 %, car il ne faut pas oublier que l'action du Syndicat minier est un titre de 100 fr. nominal. Rien ne justifie la **prime exorbitante** de 112 %. Cependant, les émetteurs continuent leur campagne de classement et maintiennent les cours. Le but poursuivi n'est pas sans présenter de sérieuses difficultés en raison du grand nombre des titres. Il en existe cent mille, savoir :

- 25.000 émises originellement ;
 - 20.000 provenant de la fusion avec les mines du Liat ;
 - 20.000 provenant de la fusion avec les mines du Val d'Aran ;
 - 35.300 émises suivant décision de l'assemblée du 6 juin dernier.
- 100.000

Or ces 100.000 titres représentent, au cours de 212 50, un capital respectable de 21 millions 112.500 fr. C'est de la **fantasmagorie**. Aussi faut-il considérer que les cours actuels fournissent une excellente occasion de sortir d'une valeur qui ne présente **aucune chance de plus-value rationnelle** et risque d'un moment à l'autre de revenir vivement en arrière.

CONVOCAATION EN ASSEMBLÉES GÉNÉRALES
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 12 août 1907)

17 août, 10 h. ext. — Société du Syndicat minier — Dans les bureaux de la Société générale du Crédit minier et industriel, 32 et 34, rue Blanche, à Paris. Ordre du jour : Vérification des formalités concernant l'augmentation de 3.500.000 fr. du capital et, en conséquence, modification de l'article 6 des statuts. — *Gazette du Palais*, 10 août 1907.

SYNDICAT MINIER
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 20 août 1907)

Après l'absorption des Mines du Liat et du Val d'Aran par le Syndicat minier, dans les conditions que nous avons indiquées, il restait une dernière formalité à remplir : la ratification définitive de l'augmentation de 3.250.000 francs du capital, décidée par l'assemblée extraordinaire du 6 juin dernier, et l'approbation de la déclaration de versement du premier quart du nouveau capital. Cette formalité a été remplie par les actionnaires à l'assemblée extraordinaire du 17 courant.

SYNDICAT MINIER
(*Le Capitaliste*, 5 septembre 1907)

Au moment où la Société du Syndicat minier commence à entrer dans la période active de développement industriel, il peut paraître intéressant de retracer la genèse de cette affaire dans laquelle de gros intérêts vont se trouver groupés. Il convient surtout d'examiner, en tenant compte des résultats déjà acquis, ce que l'on peut attendre de l'avenir.

Le Syndicat minier vient d'élever son capital de 2.500.000 fr. à 6 millions, par la création de 35.000 actions nouvelles, toutes souscrites en numéraire. Le capital actuel est donc de 6 millions, divisé en 60.000 actions de 100 fr. qui ont toutes été payées en espèces. Dans quelques semaines, ce capital doit être porté à 10 millions de francs par suite de l'absorption de l'actif des deux sociétés françaises, Mines du Val-d'Aran et Mines du Liat, par le Syndicat minier. Il sera procédé à cette seconde transformation du capital social en échangeant contre 40.000 actions de 100 fr. du Syndicat minier, les 40.000 actions également de 100 fr. chacune qui composent le capital des deux sociétés absorbées.

L'objet social primitif de la Société du Syndicat minier, qui n'a pas été abandonné, mais étendu, était de servir d'intermédiaire, tant pour des achats et ventes de mines que pour des opérations commerciales sur minerais. Sa création, relativement récente, remonte au mois d'avril 1906.

Cette entreprise eut des débuts heureux. Elle effectua, peu de temps après sa création, une première opération sur mines qui lui rapporta un bénéfice immédiat de 75.000 fr. Une série d'opérations avantageuses de la même nature lui permirent de distribuer, en mars dernier, un acompte de dividende de 5 fr. pour l'exercice 1906-1907. Elle étudiait, pendant ce temps, différentes mines qu'elle avait prises à option, et, s'étant rendu compte des sérieux bénéfices qui devaient résulter de leur exploitation, elle décidait de les exploiter pour son propre compte plutôt que de les

rétrocéder à des tiers. C'est pour réaliser les moyens d'action, c'est-à-dire les fonds nécessaires à l'acquisition et à l'exploitation de ces mines, que la société a augmenté son capital dans les conditions relatées ci-dessus. Grâce à cette augmentation de capital, conséquence naturelle de l'extension de son objet social primitif, la société possédera désormais en toute propriété trois groupes de mines importants :

1° Le groupe de Santander, dont on extrait des minerais de zinc ;

2° Le groupe de Kef-Oum-Théboul, qui produit des minerais de zinc, de plomb argentifère et de cuivre ;

3° Le groupe des Pyrénées, dont les concessions, voisines entre elles, sont à cheval sur la frontière franco-espagnole et comprennent :

Sur le versant français, les concessions de Seintein, Saint-Alary et Bulard.

Sur le versant espagnol, quinze concessions appartenant primitivement aux deux Sociétés des Mines du Val-d'Aran et Mines du Liat, dont la production consiste en zinc, plomb argentifère et cuivre et qui forment, au travers des Pyrénées, le prolongement naturel des gisements exploités par le Syndicat minier sur le versant français.

Tout en exploitant ainsi pour son propre compte, le Syndicat minier poursuit le rôle d'intermédiaire qu'il s'était assigné par son objet social primitif. Il se propose, loin d'abandonner cette voie, de donner aux opérations commerciales sur minerais un développement plus considérable que par le passé.

Les résultats de l'exercice 1906-1907 n'ont pas encore été officiellement annoncés. Toutefois, on n'a pas contredit les évaluations officieuses qui annonçaient un dividende total d'une douzaine de francs pour l'exercice en cours. Nous ne reproduisons, du reste, cette appréciation qu'à titre documentaire et pour mémoire puisque ce dividende proviendrait seulement des bénéfices commerciaux et non des bénéfices industriels.

Pour l'exercice 1907-1908, au contraire, il est possible d'apprécier approximativement les bénéfices probables de la Société du Syndicat minier, car leur nature — indépendamment des opérations commerciales — est principalement industrielle. En raison de la richesse des concessions à exploiter, il est à croire qu'ils seront assez élevés.

En effet, depuis le début de l'exercice social, le 1^{er} juillet 1907, le groupe des Pyrénées est en état de production, et bien que les derniers perfectionnements n'aient pas encore été apportés au matériel, la production du groupe en minerais est en pleine progression.

D'environ 800 tonnes en juillet, elle a dû s'élever en août, d'après les renseignements déjà publiés, à 12.000 ou 15.000 tonnes. La production de septembre s'annonce plus importante encore.

Ce sont là, évidemment, des résultats satisfaisants. Il est juste de remarquer, en outre, que les cours actuels du zinc métal sont assez élevés pour permettre à la société d'écouler sa production avec un bénéfice appréciable.

Restent les groupes de [Kef-Oum-Théboul](#) et de Santander. Le premier, qui [ne doit entrer en exploitation normale qu'en octobre prochain, a cependant déjà donné des bénéfices, la société utilisant le minerai sur le carreau de la mine. De plus, on a produit un premier stock de 1.250 tonnes de minerai qui doit être exporté incessamment et dont le montant de la vente peut être considéré comme un bénéfice net, puisque ce minerai se trouvait tout abattu sur le carreau de la mine au moment où la société fit l'acquisition de celle-ci.](#)

Quant au groupe de Santander, il ne doit entrer en état de production que dans les premiers mois de l'année 1903 ; mais il se trouvera, à cette époque, complètement équipé pour fournir mensuellement une production de 800 tonnes à 1.000 tonnes. On voit donc qu'avec ces seuls éléments, et sans tenir compte des bénéfices commerciaux que compte réaliser le Syndicat minier, cette société doit se trouver en mesure de distribuer d'importants dividendes.

SYNDICAT MINIER
(*Le Capitaliste*, 12 septembre 1907)

Les actions Syndicat minier sont toujours très fermes au cours de 215,50 malgré l'inactivité du marché. Des travaux de déblaiement et d'aération ont été exécutés au groupe de Kef-Oum-Théboul qui doit entrer en exploitation en octobre prochain et qui, cependant, a déjà donné des bénéfices, la société utilisant le minerai sur le carreau de la mine ; un premier stock de 1.250 tonnes sera exporté incessamment. Ce groupe ne tardera donc pas à donner des résultats aussi satisfaisants que ceux du groupe des Pyrénées dont le rendement suit un mouvement d'accroissement régulier,

SYNDICAT MINIER
(*Le Capitaliste*, 19 septembre 1907)

L'action Syndicat minier s'inscrit avec une nouvelle avance à 216. D'après le rapport de M. Levat², qui, pendant douze ans, a rempli les fonctions d'administrateur et d'ingénieur conseil de l'ancienne Société des Mines de Kef-Oum-Théboul, on peut considérer que les réserves de minerai actuellement visibles dans ces mines représentent plus de 250.000 tonnes, soit une avance de cinq années en tablant sur une exploitation de 50.000 tonnes par an ; il ne s'agit là que du minerai actuellement en vue, et dont, par suite, le cube peut être évalué d'une façon certaine et sans aucun aléa possible. Les réserves de minerai s'accroîtront naturellement, au fur et à mesure que les travaux de développement vont être poussés plus avant.

En définitive, le groupe de Kef-Oum-Théboul promet d'apporter un sérieux appoint bénéficiaire dans l'ensemble des exploitations groupées par le Syndicat minier.

COMMUNIQUÉS
SYNDICAT MINIER
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 26 septembre 1907)
(*Le Capitaliste*, 3 octobre 1907, omettant de préciser qu'il s'agit d'un communiqué)

L'action Syndicat minier est toujours très fermement tenue à 215,59. Le groupe important des mines que le Syndicat minier possède en Algérie, va subir incessamment, ainsi que nous l'apprend le rapport de M. Levat, ingénieur directeur, une nouvelle organisation de laverie à la surface avec des moyens d'extraction et de roulage correspondants qui doublera le rendement journalier de ces mines, en les portant à 100 tonnes par jour. Cette importante amélioration, qui peut être atteinte dans un court délai, augmentera le bénéfice que la Syndicat minier attend de l'exploitation de son groupe algérien.

² David Levat (Montpellier, 26 avril 1855-Braye-sur-Maulne, 10 avril 1918) : X-Mines. Un temps directeur général de la Société Le Nickel, il effectua des missions au Turkestan russe et en Boukhovine, et dans de nombreuses colonies françaises. Il s'engagea dans la Société d'Adieu-Vat et de Bonne-Aventure, en Guyane (1904) qui aboutit à une liquidation (1911). Ingénieur-conseil des Mines et alluvions de Serbie, de la Générale Phosphate Cy, de la Sakalava Proprietary Oilfields... Membre du conseil supérieur des colonies. Chevalier de la Légion d'honneur du 29 octobre 1912 (min. Colonies).

BOURSE DE PARIS
Revue du Comptant en Banque
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 2 octobre 1907)

Mines diverses

Le Syndicat minier s'avance à 218 fr. Nos lecteurs connaissent notre avis sur cette valeur, dont le patronage est loin d'être de premier ordre. Il y a plus à perdre qu'à gagner sur cette valeur. Une chose doit paraître suspecte. c'est que, alors que toutes les valeurs industrielles baissent, le Syndicat minier se maintient imperturbablement. Il est « conduit à la main », ainsi que nous avons déjà eu l'occasion de le faire remarquer.

SYNDICAT MINIER
(*Le Capitaliste*, 10 octobre 1907)

L'action Syndicat minier se maintient en bonne disposition aux environs de 222. En s'en référant aux rapports des ingénieurs des mines qui ont été chargés de contrôler la valeur des nouvelles concessions acquises par le Syndicat minier, il est aisé de se rendre compte des perspectives qui s'ouvrent devant l'entreprise. Ces concessions, comme on sait, forment trois groupements distincts : 1° le groupe des Pyrénées (concessions de Seintein, Saint-Alary, Bulard, Liat et Val-d'Aran), actuellement en exploitation, peut donner, d'après le rapport de M. Valat, ancien ingénieur du Boléo, un bénéfice annuel de 1.025.000 francs ; 2° le groupe algérien de Kef-Oum-Théboul, dont l'exploitation est activement préparée, est capable d'assurer un bénéfice annuel minimum, d'après le rapport de M. Levat, ancien ingénieur-directeur de ces mines, de 1 million de francs ; 3° enfin, le groupe espagnol de Santander, pouvant produire, suivant le rapport de M. Tissier, ancien directeur des mines de Malines, un profit annuel de 500.000 francs.

En totalisant ces chiffres, on obtient un produit total de 2.625.000 fr. et cela sans compter les résultats des autres exploitations du Syndicat minier, ni les bénéfices d'intermédiaires surventes de mines ou de minerais. Finalement, il apparaît que la société est assurée, dans l'état actuel de ces concessions, de réaliser un bénéfice total annuel représentant plus du quart de son capital de 10 millions de francs.

CONVOCATION EN ASSEMBLÉES GÉNÉRALES
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 15 octobre 1907)

25 octobre, 5 h. extr.— Sté du Syndicat minier.— Salle des Ingénieurs Civils, 19, rue Blanche à Paris. Ordre du jour : Examen des contrats par lesquels la Société des Mines du Liat et la Société Française des Mines du Val d'Aran font apport de leur actif à la Société du Syndicat minier, comme conséquence de la fusion votée par l'assemblée extraordinaire du 6 juin 1907. — Nomination d'un ou plusieurs commissaires. — Gazette du Palais, 14 octobre 1907.

LES RATS QUITTENT LE NAVIRE
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 21 octobre 1907)

Le navire du Crédit minier aurait-il touché quelque écueil ? Serait-il sur le point de sombrer, les rats avisés commencent à l'abandonner ?

On a appris qu'un des fondateurs du Syndicat minier, l'ingénieur-conseil du Banco franco-espagnol, du Crédit minier, l'administrateur délégué du Syndicat minier, etc., etc., avait résigné d'un seul coup toutes ses fonctions multiples et importantes.

Un désaccord capital (le mot est doublement exact) avec le jeune et audacieux financier du Crédit minier, qui a drainé environ 60 millions en quatre à cinq années sur l'épargne française, aurait surgi ces jours-ci. M. Capdeville, l'ingénieur bien connu, qui était presque tout dans les affaires du Crédit minier au point de vue technique, n'est presque plus rien aujourd'hui. Il a tenu cependant à conserver le service des minerais du Syndicat minier, qu'il connaît bien dans le but de surveiller ses intérêts, probablement. Il n'a plus affaire qu'avec le directeur commercial.

La chose est officielle.

On se demande ce qui a pu brouiller si mortellement ces deux administrateurs ?

Est-ce l'approche de l'assemblée générale du Syndicat minier qui aura lieu incessamment ?

L'un voulait-il dire la vérité ? L'autre la voulait-il voiler ?

L'un était-il pour les bilans clairs comme le diamant. L'autre se contentait-il sur ce point d'un simple Lère-Catelain ?

L'un voulait-il défendre la caisse de la société, l'autre voulait-il la fusionner avec beaucoup d'autres caisses plus ou moins... sonores ?

Toutes les suppositions sont permises.

Moralité :

Dumas fils me disait un jour : Comme c'est difficile pour les financiers de bien finir ! Ils ne savent jamais choisir qu'entre deux choses également désagréables : le pistolet ou le panier à salade.

F. L. [Francis Laur]

CORRESPONDANCE

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 31 octobre 1907)

Monsieur le Directeur,

Retour de voyage, je lis dans votre Journal en date du 21, un article où je suis nommé et concernant mon départ du Syndicat minier et du Banco Franco-Espagnol.

Si j'ai donné ma démission d'administrateur du Syndicat minier, c'est uniquement : d'abord par raison de santé, ensuite pour me consacrer plus complètement aux affaires minières que je dirige par ailleurs, lesquelles prendront mon temps de plus en plus.

Je tiens, en outre, à vous dire que ma conviction, concernant la valeur des mines qu'exploite le Syndicat minier, reste invariablement la même, leur avenir n'ayant jamais fait doute pour moi, non plus que la valeur de l'affaire elle-même.

Veillez agréer...

J. ÉDOUARD CAPDEVILLE.

Nous avons aperçu, l'autre jour, M. Capdeville et nous sommes heureux de rassurer ses nombreux amis que sa lettre pourrait alarmer. Il nous a semblé droit, vigoureux et en parfaite santé. Il sera certainement tout à fait rétabli après le 8 novembre, date de l'assemblée générale du Syndicat minier.

SOCIÉTÉ DU SYNDICAT MINIER

Société anonyme au capital de 10 millions de francs ³
Siège social : à Paris, 80, rue Taitbout

Assemblées générales extraordinaire et ordinaire du 8 novembre 1907
(*Recueil des assemblées générales*, novembre 1907)
[Résumés dans la *Cote de la Bourse et de la banque* et le *Capitaliste*
des 12 et 21 novembre 1907]

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

RÉSOLUTIONS

Les résolutions suivantes, successivement mises aux voix, ont été adoptées à l'unanimité :

1. L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de M. Valat, commissaire, adopte les conclusions de ce rapport et, en conséquence, elle accepte et approuve les apports en nature faits à la Société du Syndicat minier par la Société française des Mines du Val d'Aran (en liquidation), ainsi que les avantages particuliers pouvant être stipulés au profit de cette société, tels qu'ils résultent du contrat de fusion reproduit littéralement dans le rapport du commissaire.

Par suite, la fusion par voie d'absorption de la Société des Mines du Val d'Aran avec la Société du Syndicat minier, se trouve réalisée d'une façon définitive.

2. L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de M. Valat, commissaire, adopte les conclusions de ce rapport et, en conséquence, elle accepte et approuve les apports en nature faits à la Société du Syndicat minier par la Société Mines du Liat (en liquidation) ainsi que les avantages particuliers pouvant être stipulés au profit de cette Société, tels qu'ils résultent du contrat de fusion reproduit littéralement dans le rapport du commissaire.

Par suite, la fusion, par voie d'absorption de la Société Mines du Liat avec la Société du Syndicat minier se trouve réalisée d'une façon définitive.

3. En conséquence de ces deux résolutions et de celle prise par l'assemblée générale du 6 juin 1907, aux termes de laquelle, rassemblée avait décidé d'élever le capital qui était alors de 2.500.000 fr., d'abord à 6.000.000 de francs par la création de 35.000 actions nouvelles à émettre contre espèces, ensuite à 10.000.000 de francs, par la création de 40.000 actions nouvelles pour être échangées contre les actions composant le capital des deux Sociétés Mines du Liat et Société Française Mines du Val d'Aran fusionnant avec la Société du Syndicat Minier, l'augmentation de capital se trouve régulièrement réalisée et le capital social, qui était primitivement de 2.500.000 francs, qui a été élevé à 6.000.000 de francs par l'assemblée générale extraordinaire du 7 août se trouve maintenant être porté à 10.000 000 de francs divisés en 100.000 actions de 100 francs chacune.

4. L'assemblée décide que les 20.000 actions d'apport qui doivent être remises aux liquidateurs de la Société Mines du Liat ne leur seront délivrées qu'après que le transfert

³ La société du Syndicat minier a été constituée en 1906. pour une durée de 99 ans, au capital de 2.500 000 francs, divisé en 25.000 actions de 100 francs, inscrites à la Cote du syndicat des Banquiers au comptant.

Cours du 30 novembre 1907 : 203 francs.

Comme l'indiquent les résolutions de l'assemblée extraordinaire du 8 novembre 1907, publiées ci-dessus, le capital a été porté à 10 millions de francs, au moyen de la création de 75.000 actions nouvelles de 100 francs, dont 35.000 actions émises contre espèces et 40.000 actions d'apport attribuées à la Société des Mines du Liat et à celle des Mines du Val d'Aran, absorbées toutes deux par le Syndicat Minier.

des propriétés énumérées dans le contrat d'apports fusion, aura été régulièrement fait au nom de la Société du Syndicat minier.

Le conseil d'administration de la Société du Syndicat minier, d'accord avec les liquidateurs, devra faire toute diligence pour que les formalités relatives au transfert de propriétés puissent s'accomplir dans les conditions les plus rapides possibles.

5. L'assemblée décide que les 20.000 actions d'apport qui doivent être remises aux liquidateurs de la Société Française des Mines du Val d'Aran ne leur seront délivrées qu'après que le transfert des propriétés énumérées dans le contrat d'apports-fusion aura été régulièrement fait au nom de la Société du Syndicat minier.

Le conseil d'administration de la Société du Syndicat minier d'accord avec les liquidateurs devra faire toute diligence pour que les formalités relatives au transfert de propriétés puissent s'accomplir dans les conditions les plus rapides possibles.

6. L'assemblée générale confirme que les 40.000 actions nouvellement créées auront droit aux bénéfices sociaux à partir du 1^{er} juillet 1907.

7. Comme conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide que les statuts de la Société seront modifiés ainsi qu'il suit :

Article 2. — L'article 2 est précisé et, en tant que de besoin, en vertu de l'article 43 des statuts complété par les deux paragraphes suivants qui seront placés entre l'avant-dernier et le dernier paragraphe de l'article 2.

« Elle acquiert ou prend à bail et exploite toutes les mines, concessions minières ou gisements miniers, de quelque nature que ce soit et en tous pays ; achète et vend les produits bruts ou usinés de ses propres mines ou de toutes autres origines. Elle fait toutes opérations industrielles et commerciales nécessaires pour le traitement, la métallurgie et la mise au point commerciale des minerais de tous métaux.

Elle crée, achète ou prend à loyer et en exploitation pour le service de ses mines et concessions toutes voies de communication et moyens de transports terrestres et fluviaux, tous biens mobiliers et immobiliers, toutes mines pouvant servir à l'industrie des métaux, de leurs sous-produits et de leur utilisation à des services publics et privés ».

Article 6. — Les deux premiers paragraphes de l'article 6 sont modifiés comme suit :

« Le fonds social est fixé à la somme de 10.000.000 de francs et divisé en 100.000 actions de 100 fr. chacune, dont 25.000 actions ont été souscrites à l'origine de la Société, 35.000 ont été souscrites lors de l'augmentation de capital votée par les assemblées générales extraordinaires du 6 juin et du 17 août 1907 et 40.000 ont été créées en représentation des apports divers faits à la Société et en raison de l'augmentation de capital réalisée par l'assemblée générale extraordinaire du 8 novembre 1907 qui en a été la conséquence.

Les 60.000 actions émises contre espèces ont été libérées du quart au moins lors de leur souscription. »

Article 21. — Le premier paragraphe de l'article 21 est modifié comme suit :

« Chaque administrateur doit être propriétaire de deux-cent cinquante actions qui seront nominatives inaliénables et frappées d'un timbre indiquant l'inaliénabilité pendant la durée de ses fonctions. »

Article 46. — Le deuxième paragraphe de l'article 46 est modifié comme suit :

« Sur ces bénéfices, il est prélevé :

1° un vingtième (5 %) pour constituer le fonds de la réserve légale.

2° somme nécessaire au paiement de l'intérêt au taux de 5 % du montant libéré des actions.

Sur le surplus, il sera prélevé 5 % en faveur du conseil d'administration.

Le reliquat appartiendra aux actions ».

8. L'assemblée générale donne tous pouvoirs aux porteurs de l'extrait des présentes pour remplir les formalités d'enregistrement, de dépôt et de publications voulues par la loi.

Assemblée générale ordinaire

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (4)

Messieurs,

Programme social.

Nous avons l'honneur de vous rendre compte des résultats de l'exercice 1906-1907 qui a été clos le 30 juin dernier.

Afin que vous compreniez bien les résultats obtenus par votre société et l'évolution de son programme, nous nous permettons de retracer rapidement ci-après son historique.

Votre société a été constituée le 4 mai 1906, au capital de 2.500.000 francs, entièrement souscrit en espèces. Il n'était créé ni parts de fondateur ni actions d'apport, ni obligations d'aucune sorte. Votre société ne possédait donc, au début, d'autre actif que son capital-espèces. C'était suffisant pour remplir le programme qu'elle s'était tracé et qui était de faire le commerce des mines et minerais ; à cet effet :

Acheter, louer, prendre à option ou avancer des capitaux à des affaires de mines jugées intéressantes par le comité technique que votre société avait constitué et qui était composé d'ingénieurs ;

Mettre en valeur ces propriétés, en préparer l'exploitation et les rétrocéder ensuite avec une plus-value constituant votre bénéfice.

En outre, votre Société se proposait d'utiliser, le cas échéant, son capital disponible en opérations financières.

Les bénéfices à réaliser provenaient donc d'opérations financières et commerciales ; en conséquence de ce premier programme, ce n'était que tout à fait exceptionnellement que vous pouviez réaliser des bénéfices industriels, puisque votre rôle d'exploitant de mines, de l'idée primitive des fondateurs, ne devait être que temporaire.

L'expérience nous a permis d'apprécier que ce rôle d'exploitant était susceptible d'apporter un contingent de bénéfices importants, et surtout stables, à ceux que votre Société pouvait réaliser ; d'autre part, par l'application rationnelle de son programme primitif, et c'est l'étude approfondie de la question qui nous a amenés à vous proposer d'augmenter le capital de votre Société, comme nous vous l'expliquerons tout à l'heure. Certes, les bénéfices financiers et commerciaux pouvaient être importants, mais ils étaient essentiellement occasionnels, et, par suite, variables. Telle année, votre rôle d'intermédiaire pouvait s'exercer fructueusement avec de nombreuses opérations, alors que l'année suivante, il pouvait ne pas en être de même. Nous avons voulu assurer au capital social une base de rémunération certaine de constituer à votre société un actif initial susceptible d'augmenter de valeur, grâce aux travaux dont il serait l'objet.

Nous avons, du reste, été vos interprètes dans cet ordre d'idées, comme vous avez bien voulu nous le témoigner par les résolutions de votre assemblée générale du 6 juin 1907.

Comment il fut rempli.

Peu de temps après sa constitution, votre société, par application de son programme initial, prenait en mains :

1° Une affaire de charbonnages située dans les Asturies, qu'elle pouvait rétrocéder ensuite avec un bénéfice net, toutes charges payées, de 75.000 francs en chiffres ronds.

⁴ Conseil d'administration (élu par l'assemblée du 8 novembre 1907: MM. de la Frémoire, colonel Boutan. Tetellin, commandant Dardoize, comte de Beaurepos, commandant de Guibert.

Commissaires des comptes (pour l'exercice 1907-1908) : M. le marquis de Crèvecœur ; commissaire suppléant, M. Lecacheux.

2° Presque simultanément encore, en Espagne, votre Société poursuivait des négociations pour obtenir, dans la province de Santander, un groupe minier, soit par achat, soit par amodiation. Ce groupe de mines est voisin des concessions de la Société l'Asturienne des Mines, qui a réalisé dans cette région une véritable fortune, ainsi que vous le savez tous.

La région de Santander, dans laquelle se trouve votre groupe de mines, est fortement minéralisée en minerais de blende et de calamine, c'est-à-dire en carbonate et sulfure de zinc. Il y a dans la région place pour toutes les initiatives.

À côté de la Société Asturienne des Mines, qui possède un vaste domaine, de nombreux petits exploitants utilisent des concessions n'ayant qu'une surface très réduite, un ou deux hectares.

Les bénéfices obtenus par ces initiatives individuelles sont généralement satisfaisants, et c'était un deuxième indice favorable pour votre Société du Syndicat minier.

Cependant, nous avons agi ici avec la plus extrême prudence. Nous avons acheté relativement peu de propriétés dans le groupe. Nous avons, par contre, un certain nombre de mines en amodiation ou placées sous notre option. Nous avons procédé dernièrement à l'acquisition d'un certain nombre de mines qui complètent le groupe que nous avons déjà dans la région et qui appartenaient à une Société espagnole.

Nous avons fait cet achat à des conditions que nous pouvons considérer comme avantageuses, en payant une partie du prix d'achat au moment de la signature de l'acte et le surplus dans un délai de trois ans, à moins que votre Société ne constitue préalablement à ce délai une Société spéciale pour l'exploitation du groupe de mines de Santander.

Tel qu'il se comporte actuellement, ce groupe nous a donné satisfaction. Il se décompose en deux sous-groupes :

1° Groupe de Liandres, proprement dit, comprenant la propriété achetée à la Société des Mines de Santander, celle achetée à un Français établi dans la région et celle que nous avons prise en amodiation ;

2° Groupe de Novalés, constitué par des mines sur lesquelles nous avons une option, dont nous avons commencé à réaliser une partie en achetant deux d'entre elles.

Nous estimons que la capacité de production du groupe dans l'état actuel des travaux est d'environ 100 tonnes de minerai par jour, minerai tout-venant, correspondant par suite à une production brute de 10.000 à 12.000 tonnes par an.

Au moment où ce rapport est établi, notre production mensuelle au groupe de Santander varie entre 600 et 800 tonnes de minerai brut, soit seulement 20 à 25 tonnes par jour. Nous ne poussons pas la production jusqu'à la limite extrême possible, étant donné qu'il est inutile d'encombrer le carreau des mines tant que nous n'aurons pas établi de laverie.

Pour l'établissement de cette laverie, nous avons actuellement divers projets à l'étude qui devront avoir leur solution normale d'ici quelques mois.

Comme vous pouvez vous en rendre compte par les renseignements qui viennent de vous être ainsi fournis, le groupe de Santander peut être considéré comme intéressant.

Les sommes dépensées par votre Société pour s'assurer ce groupe sont relativement peu importantes. Les résultats qu'il peut donner garantissent une rémunération aux capitaux déjà engagés dans l'entreprise. Ces résultats sont loin de correspondre à la limite des espérances que votre Société est en droit de concevoir. Dans une région aussi peu soumise aux lois géologiques que celle de Santander, il est toujours permis de faire aux aléas heureux la part la plus large. Nous avons pu l'expérimenter pour notre compte en ayant déjà découvert une poche de calamine dans une mine où nous ne l'espérions pas.

Votre conseil ne peut vous indiquer encore d'une façon précise quelles sont ses intentions relativement au groupe Santander. Continuera-t-il cette exploitation ou, au contraire, écouterait-il les propositions qui lui sont faites pour rétrocéder ce groupe

avec un bénéfice appréciable ? Tout dépend des découvertes que nous pouvons faire dans ce groupe. Dans l'augmentation de capital soumise à votre approbation à l'assemblée générale extraordinaire du 6 juin 1907 et ratifiée par l'assemblée extraordinaire du 17 août 1907, nous n'avons prévu pour le groupe de Santander que les sommes nécessaires pour la mise en valeur du groupe et non le capital d'achat et d'exploitation. Nous avons à notre disposition une réserve importante constituée par la prime avec laquelle les actions nouvelles ont été émises, et nous pouvons trouver là tout le capital nécessaire pour une exploitation totale si les résultats des travaux qui se poursuivent en ce moment nous décidaient à l'entreprendre.

En tout état de cause, nous pouvons dire que, quelle que soit la solution qui sera adoptée en dernier ressort pour l'exercice 1907-1908, votre groupe de Santander vous procurera certainement des bénéfices, qu'ils proviennent de l'exploitation des mines ou qu'ils proviennent de la rétrocession de ce groupe à une autre société.

3° Poursuivant son programme, votre Société prenait en mains la direction de l'exploitation d'une affaire de minerais de fer et de manganèse située en France dans le département de l'Aude. Cette exploitation se présentait dans des conditions avantageuses, en raison de l'abondance du gisement. La seule difficulté contre laquelle avait à lutter votre Société, c'était la difficulté même de la vente du minerai en raison de sa nature.

Ces difficultés ne sont pas encore aplanies et votre Société n'a consacré qu'un capital relativement faible à ce groupe de mines désignées sous le nom de Mines de Castanviels.

4° Par contre, votre Société a dépensé des sommes importantes dans deux autres mines situées également en France et connues sous le nom de Bentaillou et May de Bulard. Ces mines, dont nous avons tout d'abord la direction de l'exploitation, sont maintenant devenues votre propriété ; c'est l'acquisition de ces mines qui a justifié pour la plus grande partie l'augmentation de capital en numéraire qui a été réalisée par votre assemblée générale extraordinaire du 17 août dernier.

Votre Société ne peut que se féliciter d'avoir pu s'assurer des mines aussi importantes que celles de Bentaillou et May de Bulard.

Il ne s'agissait pas là d'une affaire nouvelle comme celles que votre Société avait pu étudier jusqu'alors, mais bien de deux mines en pleine exploitation, dotées d'un matériel représentant des sommes considérables, ces mines produisant régulièrement des quantités importantes de minerais dont la vente était garantie par contrats. On peut dire que c'est de ce moment que date révolution de votre Société ; c'est surtout par l'acquisition des mines de Bentaillou et de May de Bulard que nous pouvons vous dire, dans le rapport que nous vous avons présenté à la date du 6 juin dernier, que votre Société allait étendre son programme primitif comme le lui permettaient les statuts.

Ne se contentant plus du rôle d'intermédiaire qu'elle continuait cependant à jouer à l'occasion, soit pour le commerce des minerais, soit pour le commerce des mines, votre Société se propose aussi maintenant d'exploiter pour son compte les mines de Bentaillou et May de Bulard. Ces deux mines, dont la superficie représente plus de 7.300 hectares, sont situées sur le versant français des Pyrénées. À elles seules, elles constituent déjà un domaine minier très important. Ce domaine va être encore augmenté par l'acquisition qu'a fait votre Société, comme suite à vos délibérations du 6 juin dernier, de dix-sept mines situées sur le versant espagnol et connues sous les noms de : Margarita, Francisca, Preciosa, Alfonso XIII, Ferdinand, Colonel Boutan, Marta Amalia, Adelina, Hipolita, Reparadora, Rochette, Eduardo, Santa- Maria, Mexico, Moricio.

Cet ensemble constitue un groupe extrêmement important que nous désignons sous le nom de groupe des Pyrénées et de l'avenir duquel nous estimons que vous pouvez augurer les meilleurs résultats.

Pour vous permettre d'apprécier l'importance de ce groupe et les résultats que vous pouvez attendre de son exploitation régulière, il nous suffira de vous indiquer sa production depuis l'ouverture de l'exercice 1907-1908, d'après les renseignements que nous avons au moment de l'établissement de ce rapport.

Tableau de la production du groupe des Pyrénées (tonnes)

	Minerais bruts	Minerais marchands
Mois de juillet	2710	782170
Mois d'aout	3650	1112370
Mois de septembre	2854	1303815

Ajoutons que le matériel qui se trouve sur ces mines est le suivant :

Quatre laveries capables de traiter journellement 250 tonnes de minerai marchand ;

Trois fours à calcination de minerai ;

Quatre câbles aériens reliant les sièges d'exploitation de Bentaillou et May de Bulard et de Pla de Tor avec les laveries et la route d'une longueur totale de 13 kilomètres 350 ;

Une station centrale d'électricité de 500 chevaux de force, complètement aménagée par le Creusot, permettant l'emploi de la perforation mécanique dans les mines, l'éclairage dans tous les services, le fonctionnement des laveries ;

Deux chemins de fer miniers desservant les mines de Pla de Tor, de Reparadoda et du Liat ;

Un autre chemin de fer minier desservant les laveries de Seintein et évacuant tout le minerai que reçoivent les laveries et qui provient des mines de Bentaillou et May de Bulard.

Le matériel roulant de ces chemins de fer ;

De nombreuses maisons ouvrières, baraquements, forges, cantines et habitations principales pour la direction des services ;

Un important outillage et matériel mobile ;

L'ensemble de tout ce matériel ayant coûté près de 3 millions de francs.

Quant aux existences de minerai, elles sont très importantes et la vie des mines est assurée pendant de longues années, quelle que soit l'intensité de la production.

5° Lorsque le principe de l'augmentation de capital fut décidé, votre Société entama des négociations dans le but de s'assurer la propriété de l'important groupe de mines situées en Algérie, à la frontière tunisienne, et connues sous le nom de mines de Kef Oum Theboul.

Voici les renseignements que nous vous avons déjà donnés, lorsque nous avons soumis à votre approbation le projet d'augmentation de capital justifié en partie par l'acquisition et l'exploitation de ces mines de Kef Oum Theboul.

Historique. — Les Mines de Kef Oum Theboul ont été la première exploitation minière existant, en Algérie dans l'ordre chronologique. Dès 1850, on exploitait des affleurements dits Kef, au sommet de la montagne, et on y voit encore le blockhaus dans lequel se réfugiaient les ouvriers en cas d'attaque des Kroumirs. La frontière de Tunisie se trouve, en effet, à quelques kilomètres seulement de la mine.

On exploitait à cette époque, et jusqu'en 1870, des galènes riches en argent et en or, qui donnaient de très beaux bénéfices, malgré les difficultés locales. L'affaire était alors au capital de 2.500.000 francs. Survint une période de transformation tenant, d'une part au changement de nature du minerai, et d'autre part, à l'épuisement en galène des niveaux supérieurs. Il en résulta une baisse considérable des cours de l'action

et l'intervention d'un groupe nouveau en 1874, qui choisit comme ingénieur-conseil M. Ch. Ledoux, l'ingénieur en chef des mines, qui fut, depuis, directeur général de Peñarroya. Sous cette nouvelle direction, des niveaux inférieurs aboutissant au jour furent créés, notamment la galerie du dixième niveau, dite galerie Sainte-Barbe, de 1.270 mètres de longueur, qui fut achevée en 1897, et à l'extrémité de laquelle fut creusé le puits inférieur Sainte-Barbe.

En 1882, M. Levat, ingénieur des mines, succédait à M. Ch. Ledoux, son beau-frère, comme ingénieur-conseil.

On produisait à cette époque, en outre de la galène riche, des minerais de cuivre, dits pyrite, n° 2, n° 2 *bis* et n° 3, cette dernière sorte étant de beaucoup la plus abondante, qui contenait en moyenne :

Cuivre : 3 % par voie sèche;

Argent : 350 grammes à la tonne de minerai ;

Or : 4 grammes à la tonne de minerai.

Ces minerais, très argentifères, comme on le voit, n'étaient pas seuls ; on les trouvait surtout dans les trois colonnes dites de l'Ouest, du Centre et de l'Est, dans le filon principal ; mais ce filon, qui est puissant et régulier, donnait aussi beaucoup de blende, mélangée de galène et de pyrite de fer, qu'on n'extrayait pas en raison des cours de l'époque du métal, qui n'en permettait pas la vente à un prix rémunérateur.

Jusqu'en 1888, l'exploitation de la mine atteignait environ 12.000 à 14.000 tonnes de minerai marchand, principalement en pyrite n° 3. On distribuait alors 18 à 20 francs de dividende à des titres qui avaient coûté en moyenne 80 francs à la reprise des travaux en 1874.

En 1892, la baisse persistante des métaux cuivre et argent poussa la Société à rechercher en profondeur des richesses plus grandes. Le puits Sainte-Barbe fut prolongé jusqu'au 16^e niveau, à 120 mètres au-dessous de la grande galerie Sainte-Barbe.

Le filon y fut retrouvé avec son épaisseur moyenne de 2 mètres environ à une teneur tout venant de 4,50 % de cuivre et 150 grammes d'argent à la tonne,

Ces teneurs, qui, aux cours actuels des métaux, laisseraient un bénéfice de 80 à 100 francs par tonne, ne permettaient, aux cours de l'époque (cuivre, 42 livres sterling, et argent, 25 pence l'once), que de payer à peine les frais sans bénéfices appréciables ; les conditions d'exploitation étaient, du reste, des plus mauvaises, en raison des dépenses qu'occasionnait l'entretien de la cheminée des fumées de la machine intérieure d'extraction du puits Sainte-Barbe, qui a pesé lourdement sur le sort de l'affaire, à cause des réparations constantes qu'elle a exigées et de l'arrêt des travaux au-dessous du dixième niveau qui en a été la conséquence.

Projet de reprise. — L'état actuel du marché des métaux rend très facile la reprise de cette affaire.

D'abord, on peut à présent, avec les nouvelles méthodes de triage électrique, tirer un parti avantageux des minerais blendeux, dont il existe dans la mine des quantités importantes à la vue, dans les niveaux supérieurs, c'est-à-dire dans les niveaux situés au-dessus du dixième, tant dans le filon principal que dans les veines adventives dites veines du toit, veine du mur et veine de cuivre.

Toute cette masse de blendeux peut être remise en exploitation très rapidement, d'après le programme de travail entrepris par votre conseil.

On peut, sans être taxé d'exagération, estimer à 100.000 tonnes au moins la quantité de minerais blendeux, à une teneur de 30 % environ de zinc et 8 à 10 % de plomb, qu'il y a à prendre dans les niveaux supérieurs de la mine Kef Oum Theboul, sans autres frais que ceux d'exploitation proprement dits, tous les traçages étant faits.

C'est là un fait qui a été constaté par vos ingénieurs, d'abord en examinant les plans des travaux que renfermaient les archives de la Société, ensuite après une visite sur place.

Quant aux existences de minerais de cuivre pyriteux, on n'est pas moins bien renseigné. Le 14^e niveau est à peine entamé. Le 16^e est complètement vierge. Le filon se présente à ce niveau avec une puissance moyenne de 2 mètres et rend 3 tonnes de minerai bon à fondre par mètre cube. Teneur :

Cuivre (voie humide) : 4,50 % ;
Argent : 150 à 200 grammes à la tonne ;
Or : 3 à -5 grammes à la tonne.

Le gîte est préparé à cette profondeur sur une longueur de 120 mètres environ et va en s'élargissant en profondeur.

Dans la colonne de l'est, un puits de recherche, dit puits n° 8, de 40 mètres de profondeur, a trouvé aussi de très beaux minerais sur tout son parcours.

Toute cette région est absolument vierge au-dessous du dixième.

On peut dire, en résumé, que la mine est en mesure de produire, non seulement des minerais de zinc, dans les niveaux inférieurs aménagés par le puits Saint-Barbe, et qu'on aurait, grâce à ces traçages qu'il n'y a qu'à rétablir, tout le temps nécessaire pour préparer l'exploitation des niveaux inférieurs au moyen d'un puits d'extraction venant du jour.

Suivant les renseignements qu'a bien voulu nous donner M. Levat, c'est un projet qu'il a exposé au conseil d'administration, et qui fut repris par M. Ch. Ledoux lui-même, dans une note qu'il adressa au conseil, en 1891, à la suite de la visite qu'il fit à la mine à cette époque.

Résumé. — En résumé, la mine Kef Oum Theboul renferme des existences de minerai considérables, dont près de 200.000 tonnes sont tracées par les travaux déjà exécutés. Il en résulte qu'elle est susceptible de donner des bénéfices plus rapides et plus certains que toute autre affaire minière similaire en voie de développement.

L'exploitation a été abandonnée à la suite de la baisse des métaux et de dissensions dans le sein même de la société.

Les conditions primitives de l'exploitation de la mine se sont heureusement modifiées pour les raisons suivantes :

1° Hausse des métaux ;

2° Découverte d'un procédé de séparation des minerais complexes produits par la mine, blende, plomb et cuivre, et leur récupération totale :

3° Création d'un chemin de fer de La Calle à Bône, permettant les communications avec cette ville par un simple embranchement de 6 kilomètres ;

4° Utilisation aussi de l'acide sulfureux des minerais d'Oum Theboul, pour la fabrication, dans le port de Bône, des superphosphates, en employant les produits du district de Tébesa. Cette industrie existe déjà à Bône et elle achète, pour faire son acide, des pyrites provenant de la province de Huelva. On voit d'ici la combinaison favorable, aussi bien pour les phosphates que pour la mine, qui consisterait à opérer le grillage des minerais en vendant l'acide sulfureux, avant l'embarquement des blends. On tirerait aussi un parti avantageux des pyrites de fer proprement dites, qui sont actuellement jetées aux remblais à Oum Theboul.

Tels sont les renseignements que nous vous avons déjà soumis le 6 juin, en vous proposant l'augmentation de votre capital. Vous verrez ci-après, dans la note technique qui fait l'objet du chapitre suivant, les résultats déjà obtenus à cette mine.

Renseignements techniques sur les groupes de mines. — M. Capdeville, qui connaît parfaitement tous vos groupes de mines, a établi une note technique sur l'état actuel des travaux dans vos différentes exploitations. Nous la publions ci-après *in extenso*. Nous espérons que des renseignements contenus dans cette note, joints à ceux que nous vous donnons également, vous édifieront complètement sur la valeur des mines

constituant les exploitations que vous avez entreprises. Nous sommes du reste à votre disposition pour tous autres renseignements si vous en aviez besoin.

Note technique établie par M. Capdeville.

1. — *Groupe des Pyrénées.* — A. Coté français. — Mines. — Nous examinerons d'abord les travaux au siège de Bentaillou. C'est là une mine très anciennement exploitée. Les différentes sociétés qui s'y sont succédé ont marqué leur passage plus ou moins hâtif, si bien que nous avons pu à peine, depuis quelques mois de prise de possession, commencer à y préparer un avenir d'exploitation rationnelle.

Le gîte est au contact des schistes siluriens et des calcaires cristallins.

Pour en rechercher les dimensions et assurer le bon développement des travaux ultérieurs, on a poursuivi l'avancement de la galerie dite Narbonne tant que les conditions d'aérage l'ont permis, en y mettant deux postes. C'est à ce niveau qu'on installera la perforation mécanique dès que possible. Le compresseur est monté pour cela ; la canalisation électrique s'achève et les perforatrices type Ingersoll-Rand sont à pied d'œuvre.

Aussitôt cette installation terminée, l'avancement, qui est actuellement de 12 mètres par mois en moyenne, passera à 40 mètres, et on atteindra ainsi plus rapidement le pied des colonnes minéralisées exploitées par les niveaux supérieurs.

Une descenderie a été prise dans la première de celles-ci et elle a 40 mètres à ce jour, sans avoir quitté la minéralisation qui se relève vers l'ouest au toit, se montrant assez régulièrement minéralisée en blende et galène.

Un montage rejoint par différents travaux la galerie n° 5, donnant lieu aux mêmes remarques, sur 35 mètres de hauteur.

L'étage n° 5 est relié au n° 4 par un plan incliné actuellement équipé pour le roulage et pour l'établissement duquel on a profité du vide laissé par les vieux travaux.

Un des avancements ouest dans le sous-étage pris de ce côté a rencontré une cassure calaminaire intéressante qui paraît être la suite des cassures suivies aux niveaux supérieurs.

Enfin, des abattages ont été pris de ce côté dans une minéralisation assez régulièrement riche.

Le quartier de la Passerelle a crevé dans la minéralisation à nouveau au-dessus d'un faux toit que les anciens avaient suivi, entre le niveau n° 5 et le niveau n° 4. Outre différents abattages, on a continué l'aménagement pour pousser vers une descenderie qui a été ferrée et établie en plan incliné pour relier la partie basse de la mine avec les quartiers supérieurs. Ceux-ci ont été particulièrement exploités pour calamine dans les quartiers dits Diego, Espeleta et Escargo. On y a trouvé de la belle calamine, mais là également, il a fallu aménager les travaux pour faire une exploitation plus régulière que les prédécesseurs ne l'avaient assurée, lequel aménagement n'aura son plein effet que dans quelques mois.

Au cours de ces travaux, où plusieurs chantiers ont suivi des calamines tout-venant d'une teneur dépassant là 25 %, avec des alternatives de moindre richesse et sur différentes directions, on a recoupé des contacts de carbonate de plomb avec les schistes du toit que l'on se propose de suivre et d'extraire dans l'avenir.

Nous examinerons ensuite les travaux du siège de Bulard, où les préoccupations, dans ces derniers mois d'exploitation, ont été les mêmes qu'à Bentaillou.

À la galerie n° 1 ou recoupe nord, on a mis plusieurs chantiers en abattage dans de la blende plus quartzieuses cependant que dans les autres quartiers de la mine. Au nord, une recoupe y a montré un petit amas annexe de belle blende qui porte la puissance totale exploitée à cet endroit à 10 ou 12 mètres. Le sud en est plus quartzieux et on y développe également les travaux destinés à relier cet étage à l'étage inférieur.

À la galerie n° 2, on a surtout abattu les piliers d'anciens minerais laissés par les prédécesseurs, tout en sauvegardant la sécurité des travaux en murillant dès qu'il y avait un vide trop important.

Le gîte détache vers le nord une branche dans laquelle on prend un montage pour en étudier l'importance.

À la galerie n° 3, le filon, qui est plus normal comme caractéristique, a une puissance de 1 m. 10 en blende compacte, mais finit momentanément dans le schiste aux avancements actuels.

Nous examinerons ensuite les installations du jour :

Le service des câbles donne entière satisfaction pour celui qui descend de Bentaillou sur le Bocard. Il suffira d'améliorer la mise en charge à la tête de ce câble à la mine pour qu'il descende du minerai propre et sans à-coups. Son débit est bien suffisant pour l'instant, pour le tonnage qu'il lui sera demandé de descendre.

Le câble de Bulard descendait déjà trop peu par rapport à la capacité actuelle de la mine qui, pendant quelque temps, à la réouverture de la campagne, est restée même encombrée de minerais.

Grâce à une amélioration apportée de suite à cette installation et qui a consisté à déplacer la station d'angle de Monner pour y mettre des manutentions plus rapides et changer la tension des câbles, ce dispositif fonctionne mieux maintenant.

La capacité moyenne est de 65 à 70 tonnes par jour, soit moitié de celle du câble de Bentaillou.

Nous examinerons également le groupe de laveries du Bocard. Leur installation, qui a été l'objet de nos soins constants, ne s'est pas faite sans quelques difficultés, tout au moins pour la mise au point de la bonne marche à leur mise en service. Les minerais que l'on avait à y traiter, sans être de nature particulièrement complexe, sont cependant variables, et la composition du tout venant envoyé n'est pas toujours la même ; aussi le réglage des cribles, la proportion de chacune des sortes à envoyer pour assurer le bon débit des appareils, la vitesse à donner à toutes les différentes parties, depuis l'amont jusqu'à l'aval du traitement, ont exigé quelques tâtonnements.

Nous pensons avoir réussi maintenant à tirer un très bon parti de l'outillage que nous avons monté. Il nous a été fourni en majeure partie par la maison Dalbouze, et notre personnel a été aidé par un ingénieur spécialement envoyé par ce constructeur pour le montage. Une partie du matériel nous a été fournie, tant par l'ancienne installation de nos prédécesseurs au Bocard que par une laverie que ceux-ci avaient installée à Ustou, sur un autre point de leurs concessions et qui n'a jamais été terminée ; en particulier, nous avons trouvé à Ustou beaucoup de bacs, de trommels et de tables à secousses, ainsi que de nombreuses transmissions et appareils accessoires. Enfin, nous avons complété cette installation par une partie du matériel provenant de la laverie que les mines du Liat avaient commandée à la fin de leur dernière campagne.

De nouvelles dispositions étudiées pour les différents appareils dont nous disposons ainsi, provenant de ces différentes installations, nous ont permis de faire trois laveries, l'une traitant les minerais de Bulard en charge sous le câble provenant de cette mine, la troisième retraitant les mixtes produits par les deux précédentes laveries en charge sous les deux premiers. Cet ensemble représente, en marche de vingt-quatre heures, une capacité de 200 tonnes de brut, que l'on pourra y passer normalement après mise au point et réglage définitifs.

Nous avons également assuré la mise en charge et le roulage des matières entre les différents appareils de ces laveries vers l'aval du traitement, et s'il y a surabondance de minerais à passer dans l'une des laveries, la surcharge se produit sur la laverie des mixtes, laquelle donne une plus grosse quantité de produits marchands, ce qui justifie bien le traitement adopté.

Suivant la qualité du minerai tout-venant envoyé au traitement, on récolte par jour, avec ce groupe, environ 15 tonnes de minerai rocheux (blende presque uniquement),

environ 25 tonnes de minerai lavé de différentes grosseurs et blende, et environ 7 tonnes de galène marchande des sortes fines.

Une autre preuve justifiant bien que lesdites laveries traitent rationnellement le minerai qui leur est livré, c'est qu'il y a une très faible quantité de fines sur les appareils de finissage et que les bassins de décantation reçoivent des boues pauvres.

Le stérile essayé sur les différentes grosseurs est aussi épuisé à moins de 1 à 2 % de zinc.

Nous examinerons également, pour les installations traitant la calamine, ce qui a été fait au Bocard. Nous y avons construit un deuxième four de calcination traitant les riches rocheux et passant, comme le premier, 5 à 6 tonnes de tout venant par jour pour donner 2 t. 5 environ chacun de produits à haute teneur (plus de 50 % de zinc).

Nous avons également établi un four rotatif, système Oxland, mû par une transmission spéciale qui passe une vingtaine de tonnes par jour pour laisser environ 6 à 7 tonnes de produits de deuxième catégorie tenant autour de 40 % de zinc.

Enfin, nous projetons de traiter le gros tas de fines que nos prédécesseurs nous ont laissé derrière le château du Bocard et où de nombreux sondages pratiqués nous ont révélé une teneur en zinc autour de 10 % avec des teneurs en plomb variant autour de 4 à 6 %.

Pour y arriver, nous avons prévu certains dispositifs dans la laverie des mixtes et des broyeurs à boulets, qui permettront une récupération économique du minerai marchand représenté par ce tas.

Tout cet ensemble est mû par transmissions électriques et la force que donne la rivière le Lez pour actionner la station centrale est bien surabondante, puisque sur l'arbre à turbine, on pourrait disposer facilement de 500 à 550 HP, alors que notre dépense actuelle est de moitié seulement de ce total.

Les produits finis sont transportés jusqu'à la gare de Saint-Girons, d'abord sur 6 kilomètres de voie ferrée à traction animale, ensuite sur la route par camions automobiles. Nous étudions le moyen d'améliorer les quatre porteurs Orion (deux de 5 tonnes et deux de 3 tonnes) que nous avons mis ainsi en service, et nous espérons bien parvenir à un résultat satisfaisant; mais jusqu'à ce jour, ce matériel nous a paru peu robuste et d'une usure trop rapide pour les pièces qui fatiguent. Nous espérons quand même que, l'éducation de nos chauffeurs se faisant peu à peu, le prix de la tonne kilométrique s'abaissera pour ces transports dès le début du prochain exercice.

B. Côté espagnol. — Mine. — Nous examinerons l'ensemble des mines exploitées sur le versant espagnol, et sur lequel le programme, depuis le début de la campagne, a été de continuer les aménagements.

Nous avons, en effet, des gîtes complètement neufs qui ne sont accessibles que six à sept mois de l'année et où nous nous proposons, dans la courte durée de la campagne, d'atteindre une forte capacité de production pour y arriver, nous nous résignons à ne mettre en exploitation immédiate aucun chantier ou presque, et, sans pousser la production qui, cependant, a atteint un chiffre intéressant en minerai tout venant dès les premiers mois de la campagne, de tracer par niveaux, cheminées et montage, la série de poches parallèles interstratifiées dans les schistes que nous exploiterons à Pla de Tor.

Le gîte de Reparadora est très analogue à celui de Pla de Tor. Ce sont également des masses blendeuses interstratifiées parallèles et qui se ramifient à leurs affleurements en plusieurs branches, épousant bien les plissements de surface. On est entré dans trois de ces branches par des allongements en direction, et ces simples travaux, qui ne sont pas encore réunis entre eux en hauteur, ont déjà donné un stock de minerai tout-venant très important.

Au Liat, où beaucoup d'analogie s'accuse avec le gisement de Bentaillou (les gisements précédents de Pla de Tor et de Reparadora étant, au contraire, plus analogues à May de Bulard), nous rencontrons de la galène et de la calamine. Le

programme est le même et comporte uniquement les traçages de différents niveaux menés, autant que possible, dans le minerai, et en vue d'un programme d'exploitation intense portant sur les quelques mois de campagne dont on dispose, cela dès que la mine sera assez préparée pour permettre de prendre des abattages.

Il y a là six attaques, dont trois travers-bancs, une descendrière et deux entrées en direction qui donnent les plus belles espérances. Sur la mine Estrella que nous avons amodiée, nous avons dû préparer également l'avenir, mais, manquant de temps à cause de la faible durée de nos travaux, nous n'avons pas donné une impulsion importante à ce siège, nous contentant d'y faire quelques tonnes de minerai schédé.

Pour assurer les transports du minerai descendant de toutes ces mines, nous avons achevé d'exécuter le programme antérieurement décidé et qui consistait à relier toutes ces mines entre elles, le Liat à Reparadora, en passant par la Estrella, à l'aide d'un chemin de fer à traction animale qui est en cours d'exécution, Reparadora à Pla de Tor, par un câble porteur-tracteur (système Richard rendu actuellement à pied d'œuvre et dont les travaux préparatoires sont achevés) et enfin Pla de Tor à la laverie par un chemin de fer à voie étroite, à flanc de coteau, et les deux plans inclinés de 500 mètres, en charge l'un sur l'autre. De la laverie, les produits finis descendent vers le Val d'Aran par un dernier chemin de fer à flanc de coteau de 6 kilomètres de longueur, qui est en charge lui-même sur un câble de 3 kilomètres 400, fourni et établi par la maison Etcheverry et que nous pouvons vous dire avoir été mis en service postérieurement à la fin de l'exercice actuel, clos le 30 juin, exactement au commencement d'octobre. Les produits finis, ainsi transportés jusqu'au bas du village de Uno, sont alors descendus jusqu'à Viella, où quatre camions automobiles Orion (deux de 5 tonnes et deux de 3 tonnes) les transportent jusqu'en gare de Marignac-Saint-Béat.

Entre Uno et Viella, nous avons sous-traité à un entrepreneur local, qui en avait l'adjudication, la route décidée par le gouvernement espagnol, et nous en assurerons l'achèvement les tout premiers mois de l'année 1908, pensons-nous. Il reste actuellement à faire les deux œuvres importantes de cette route, soit un pont de 14 mètres d'ouverture et un autre de 11 mètres, mais tous les matériaux sont à pied d'œuvre, les maçonneries des culées commencées et, avant l'hiver, les cintres en seront posés.

Quant à la route elle-même, elle sera achevée incessamment aussi, empierrée, passée au rouleau et livrée au gouvernement espagnol. C'est dire que la campagne prochaine de 1908 verra nos camions porteurs monter jusqu'à Uno.

II. — Groupe de Santander. — A. Côté de Novalès. — Des différentes mines réunies de ce côté, une seule est prête pour un petit commencement d'exploitation, c'est la mine Andréa. En profitant, en effet dans cette mine des aménagements des anciens, on a pu y assurer sur une centaine de mètres d'allongement le traçage d'un niveau dans un minerai calaminifère avec galène de belle apparence. Aucun travail n'est encore fait en profondeur pour préparer les étages inférieurs, mais, en amont-pendage, on peut accéder à différentes parties supérieures du gîte et commencer à descendre du minerai.

Au voisinage de cette mine, le groupe de la Torra, qui est sous le contrôle des propriétaires de la Andréa, est également en commencement de traçage. Le minerai y est analogue. Comme on accède à ces différents travaux par des galeries ferrées et en bon état, on pourra y développer immédiatement les chantiers et l'extraction.

Dans cette région, les exploitants précédents ont sorti de grandes quantités de calamine et les déblais de leur exploitation sont à repasser presque entièrement, différentes prises d'essai nous ayant donné pour leur teneur moyenne autour de 8 à 10 % de zinc.

Dans la mine Accelerada, on a reconnu que les affleurements à ciel ouvert et la cassure minéralisée que l'on suivait depuis le début du traçage se continuent avec très bonne apparence.

Outre ces trois points principaux, à la mine Carmen, trois travers-bancs de recherche sont poursuivis, atteignant chacun déjà autour d'une quarantaine de mètres, avec différentes amorces en direction au point où la minéralisation a été rencontrée ; mais ce ne sont là que des études, et il y a lieu de les poursuivre encore pendant quelque temps avant d'en tirer la conclusion utile et avant surtout d'orienter les travaux autrement.

De ce côté, pour faire des produits marchands, il y aurait lieu de laver les déblais des anciennes exploitations, tout en continuant d'étudier et tracer les gîtes. Il faudrait pour cela établir de façon peu coûteuse un broyeur et des bacs à main, et nous étudions la question.

B. Côté de Liandrès. — Ce groupe, en possession duquel nous sommes depuis peu de temps, est déjà la partie la plus intéressante de nos travaux. Outre ses facilités de communication plus grandes, car il est situé au bord de la route et à 2 kilomètres du port de Comillas, il a l'avantage de se présenter au voisinage d'exploitations anciennes dont les résultats sont connus et contrôlables, actuellement d'ailleurs travaillées encore avec activité par la Real Compania Asturina, et l'examen de ce voisinage intéressera beaucoup la période d'étude des gîtes que nous avons à y mettre en valeur. Ce sont des amas blendeux post-crétacés où les remaniements ultérieurs ont donné des poches de calamine dans les quelles il est intéressant de chercher une continuité suffisante pour y commencer une exploitation.

En général, ces amas sont dirigés suivant les plissements secondaires de la chaîne Cantabrique, parallèlement à la direction générale de la côte, et, à cause de la -topographie locale, surtout les mines Mauricio et Pilar, qui nous ont paru les deux points d'attaque les plus indiqués, il faut faire des travaux de profondeur pour accéder au minerai.

Afin de réduire au minimum les tâtonnements et dépenses de ce chef, nous avons installé sur place une sondeuse Sullivan au diamant capable de reconnaître les terrains sur une grande profondeur, mue à la vapeur et qui, actuellement déjà, a commencé ce travail. Cet outil, qui fournit l'échantillonnage des terrains traversés, permettra d'avoir quelques coupes utiles à des déductions ultérieures.

La moyenne des avancements obtenus dans ces terrains est de 6 mètres par jour, et nous reconnaitrons ainsi, suivant les alignements longitudinaux et transversaux, la nature du sous-sol sur les points importants de nos concessions.

Nous ayons également continué, en particulier sur les mines Mauricio et Pilar, les travaux commencés par nos prédécesseurs. Un puits poussé sur la première, à une trentaine de mètres de profondeur, à grande section, a recoupé les dolomies minéralisées sur plusieurs points, et de deux allongements menés dans le minerai, l'un ne l'a pas encore quitté sur une vingtaine de mètres.

À la mine Pilar, une descenderie, mal aménagée par nos prédécesseurs, va être incessamment remise en état, et on prendra rationnellement la grande quantité de minerai de laverie qu'elle met en évidence déjà pour le traiter dans une installation que l'on construira à cet effet.

Nous projetons en effet d'installer dans la baie de Fondria une laverie d'une cinquantaine de tonnes au maximum de capacité par vingt-quatre heures. Les études en sont poussées activement, après essai sur du minerai envoyé dans différents ateliers à l'appui du traitement cherché, le minerai de cette région de Santander étant particulièrement difficile à séparer en ses éléments marchands.

Les options ou achats de terrains nécessaires pour assurer l'édification de cette laverie et son accès, ainsi que pour la relier aux travaux miniers qui sont à quelque 100 mètres de son futur emplacement, nous sont déjà assurés.

Conjointement à la consommation de cette laverie, nous projetons d'édifier deux fours de calcination de calamine dont les études et aménagement secondaires sont déjà complètement prêts.

III. — *Groupe de Castanviels et de Combe-Lambert (Aude).*— À Castanviels, les travaux ont été très peu poussés cette année, car le mauvais temps dans les Corbières a été tel que, dans les argiles boueuses recouvrant la surface des anciennes galeries auxquelles nous cherchions accès, il ne nous a guère été possible, même au prix de dépenses assez importantes, de faire de grandes longueurs de galeries.

Toutefois, nous avons pu déblayer une partie du gîte ancien et en travaux d'aménagement, en extraire 300 à 400 tonnes dont nous étudions pour vente actuellement la composition moyenne.

Une des parties les plus intéressantes du gîte, la galerie Chainé, qui donnait accès, d'après les documents en notre possession, à une partie plus manganésée, de l'amas à exploiter, n'a pu encore être relevée, et nous continuons à y travailler.

La question des transports entre ce gîte et celui de Combe-Lambert, serait solutionnable rapidement, de telle sorte que nos efforts ont surtout porté sur les travaux miniers proprement dits.

À Combe-Lambert, au contraire, nous avons eu accès immédiatement dans les travaux de nos prédécesseurs, et nous avons abattu dans ces quelques mois de reprise plus de 300 tonnes déjà. Nous cherchons quelles sont, dans ce gîte, les parties les moins arsénicales, les minerais de fer que nous avons extraits jusqu'à ce jour donnant en effet une moyenne de 0,5 d'arsenic qui nous force à nous adresser, pour la vente de ces produits, aux usines spéciales fabriquant les fontes de moulage. Aussi n'avons-nous mené que très prudemment les travaux de traçage et en nous imposant de les payer complètement par le minerai sorti.

Une partie pyriteuse du gîte nous donne en ce moment des espérances dont nous vous parlerons ultérieurement et nous nous sommes bornés sans dépense imprudente, à assurer le sortage de notre production par un kilomètre de voie ferrée à flanc de coteau et trois plans inclinés en charge les uns sur les autres, qui ont amené le minerai jusqu'aux trémies laissées par nos prédécesseurs au bord de la route de Montmous. De là, les charrettes d'un entrepreneur local amènent notre minerai, à raison d'une cinquantaine de tonnes par jour, jusqu'en gare de Caunes, d'où il est expédié au lieu de vente.

Nous avons remis à plus tard, après étude plus complète de la qualité et de l'importance de la minéralisation sur ce siège, que nous avons seulement amodié, les installations définitives telles que : câbles, maisons ouvrières, quai de la gare, etc., etc., dont l'urgence ne s'est pas encore fait sentir.

IV. — *Groupe de Kef Oum Theboul.* — 1° Mine. — Nous rappelons que les caractères tentants sur lesquels nous nous étions décidés à acheter cette concession étaient les suivants : d'abord une situation excellente, car, reliée à la baie de la Messida par 8 kilomètres de voie ferrée, appartenant à la Société antérieure, les transports y étaient absolument indépendants de toute cause d'empêchements ou de retards ordinaires.

Autre qualité : deux wharfs d'embarquement pour les minerais étaient déjà aménagés à la Messida. Également, on pouvait songer à un raccordement avec le chemin de fer Bône-La Calle en cas d'extension importante de ce siège, par un tronçon de 6 kilomètres au maximum, aboutissant à la voie ferrée existante, en face le lac Tonga.

Ensuite, la mine, complètement tracée sur 300 mètres de hauteur et exploitée seulement par les prédécesseurs dans les parties cuivreuses du gîte.

Également l'existence de travaux d'art et d'accès importants tels que le travers-bancs Sainte-Barbe sur 1.200 mètres de longueur, la cheminée des fumées, la cheminée 10 et les différents niveaux menés sur près de 800 mètres dans un gîte bien continu.

Également encore l'existence d'importants stocks de résidus de minerais extraits par les prédécesseurs et dont plus de 20.000 tonnes restaient encore sur le carreau de la mine, à trier, ou même à envoyer tels quels, pour une bonne partie.

Outre que l'existence dans la mine d'énormes masses de blende pyriteuse découpées sur trois faces ne faisait aucune espèce de doute d'après les documents officiels trouvés dans les archives de nos prédécesseurs, il y avait encore à tracer et à mettre en exploitation rapidement toute une partie de ce gîte remarquable qui avait été laissée intacte par les sociétés antérieures.

Enfin, l'ancienne fonderie de la Messida avait permis de mettre au point un très intéressant problème, celui de la fabrication des mattes sur place avec les minerais cuivreux fournis par la mine.

En outre, bien des circonstances locales, industries nouvelles établies susceptibles d'acheter ou de traiter les produits de l'exploitation nouvelle, les découvertes, bien mises au point maintenant, concernant la séparation électro-magnétique des minerais, la possibilité de faire du cuivre à bon compte dans les sélecteurs, donnaient encore, si possible, des certitudes de bon avenir à une nouvelle exploitation qui travaillerait rationnellement pareil gîte.

Il s'agit, en effet, d'un filon très marqué recoupant des marnes schisteuses et des grès tertiaires sous une incidence faible et ramifiées en trois veines principales également minéralisées, sinon également exploitées, et toutes trois très étendues et très prouvées pour minéralisation utile.

Le remplissage en est composé de pyrite et de cuivre associés à d'autres sulfures complexes, blende, galène, dans des gangues variées où domine tantôt le quartz, tantôt la barytine, l'argile, etc. En général, les minerais utiles y sont mélangés deux à deux, ce qui donne, pour le traitement à la laverie, quelques difficultés, d'ailleurs facilement surmontables.

La complexité des minerais initiaux explique la complexité des déblais minéralisés où différentes sortes sont à reprendre, les unes pour argent et plomb (résidus plumbeux, oxydés, désulfure plumbeux, motte jaune, etc., etc.), les autres pour zinc et argent (blende, caillasse blendeuse, oxydes zincifères, etc., etc.), les autres pour minerais mixtes (blende galénifère avec plus ou moins d'argent et d'or, pyrite de fer oxydée blendeuse, etc., etc.), les autres pour cuivre (pyrite cuivreuse plus ou moins argentifère, etc.).

En outre, de nombreuses catégories de minerais, soit pour lixiviation, soit pour vente directe, sont immédiatement récupérables sous forme, soit de quartz argentifère, soit de minerais argentés plumbeux, soit de quartz auro-argentifère, etc., etc.,

Le programme imposé débutait, bien entendu, par la remise en accès de la mine. Pour cela on a dû relever le travers-banc Sainte-Barbe sur une de ses parties et le niveau 6, auquel il donnait accès également, éboulé ou détérioré au voisinage du travers-banc.

Il a fallu également songer à remettre en état les niveaux supérieurs pour assurer le débouchage de la mine, ce qui a été fait par différents aménagements dans les anciens travaux ou percements au rocher et à l'achèvement de quoi il est travaillé en ce moment même.

Également nous avons songé à armer les niveaux inférieurs, pour le traçage et une extraction intensive, ce qui a été fait par la commande d'un treuil électrique livré par la maison Galland et actuellement sur place, ainsi que toutes les installations annexes pour aménager les travaux souterrains de ces côtés.

À ce point de vue, le programme se poursuit normalement et sans aucune indécision, le gîte nous étant d'avance bien connu par des archives complètes tout à fait détaillées laissées par nos prédécesseurs.

Au jour, il a fallu aménager à nouveau la préparation mécanique. À cet effet, une laverie a été construite de toutes pièces, et nous pouvons, anticipant sur les mois qui suivront la clôture du présent exercice, vous dire que la mise en marche en aura très certainement lieu dans le courant de novembre 1907. Cette laverie, qui a été en partie aménagée par des appareils fournis par la maison Dalbouze-Brachet et Cie, de Puteaux, a été complétée par la remise en état d'anciens appareils laissés par les précédents

exploitants, et il sera possible d'y passer une soixantaine de tonnes par jour ; elle donnera, comme produits marchands, de la blende, de la galène, et des pyrites de fer cuprifères.

Également nous avons songé à la remise en état des ateliers de construction et de réparation, ainsi que les différents services, logement de plusieurs centaines d'ouvriers par réfection de l'ancien bordj, laboratoire, plan incliné d'accès à la mine bassins de décantation, cémentation, voie ferrée, sur la Messida (reconstruction des ponts, visite de la voie, etc.), réparation du matériel roulant, aménagement à nouveau des wharfs et du port de la Messida, etc.

Toute cette série de travaux, qui se poursuivent normalement et avec activité, nous donnent déjà l'assurance que nous pourrions ultérieurement vous apporter des résultats excellents sur ce nouveau groupe, dont la mise en pleine production sera certainement un fait accompli déjà depuis quelques mois, lors de la clôture de votre prochain exercice.

Signé : Capdeville.

Augmentation de capital.

Au cours de l'exercice, nous avons été appelés à vous réunir en assemblées générales extraordinaires :

1° À la date du 6 juin 1907, pour vous soumettre un projet d'augmentation de capital, élevant votre capital social à 10 millions de francs, par la création de 35.000 actions à souscrire contre espèces, et de 40.000 actions à échanger contre les actions de la Société Mines du Liat et de la Société Française des Mines du Val d'Aran, qui nous rétrocédaient tout leur actif.

2° À la date du 17 août dernier, pour vous de mander de ratifier l'augmentation de capital en numéraire de la Société. Le capital social, par suite des résolutions que vous avez prises à cette assemblée, a été élevé ainsi à 6 millions de francs.

3° À la date du 25 octobre dernier, pour vous donner lecture des contrats d'apport-fusion établi avec les liquidateurs de la Société Mines du Liat et de la Société Française des Mines du Val d'Aran, et pour vous demander de nommer un commissaire chargé d'apprécier la valeur des apports qui vous étaient faits par la Société Mines du Liat et la Société Française des Mines du Val d'Aran.

Enfin, aujourd'hui même, pour vous soumettre le rapport du commissaire nommé par vous pour apprécier la valeur des apports qui vous étaient faits. Vous avez, tout à l'heure, à la suite de la lecture de ce rapport, élevé le capital social à 10 millions de francs, par la création de 40.000 actions nouvelles, destinées à être échangées, titre pour titre, contre les 40.000 actions qui composaient le capital social de la Société Mines du Liat et de la Société Française des Mines du Val d'Aran.

Capital actuel.

Par suite des résolutions prises par ces diverses assemblées générales extraordinaires, la situation de votre Société est actuellement la suivante :

Le capital est de 10 millions de francs. Il est représenté par 100.000 actions de 100 francs chacune : 60.000 actions ont été souscrites contre espèces, 25.000 ont été émises au pair au moment de la constitution de la Société, 35.000 ont été émises avec une prime de 50 francs par titre, soit avec une prime totale, pour l'ensemble de l'opération de 1.750.000 francs.

Les 40.000 autres titres ont été échangés contre les actions Mines du Liat et Société Française des Mines du Val d'Aran, ces deux Sociétés vous apportant tout leur actif.

L'augmentation de capital en numéraire, qui portait sur le chiffre de 35.000 actions, soit un capital nominal de 3.500.000 francs, était destiné à racheter les mines de Sentein, Saint-Alary et Bulard, les mines de Kef Oum Theboul, et à constituer le capital

d'exploitation nécessaire pour ces deux groupes, ainsi que le capital nécessaire pour les travaux de recherches à effectuer dans le groupe des mines de Santander.

La réserve de 1.750.000 francs, constituée par la prime d'émission de 50 francs par titre sur les 35.000 titres provenant de l'augmentation de capital en numéraire, est destinée à constituer à votre Société les fonds qui lui seraient nécessaires si elle décidait en dernier ressort l'exploitation pour son compte du groupe de Santander et le paiement des concessions qu'il y aurait lieu d'acheter pour compléter ce groupe. Le surplus de la somme restant disponible servira à votre Société pour continuer ses fructueuses opérations commerciales : achat et vente de minerai, achat et vente de mines, le cas échéant ; de même aussi pour participer à des opérations financières lorsqu'il s'en présentera d'avantageuses.

Votre programme primitif, qui consistait à servir d'intermédiaire, n'est pas abandonné, mais il est complété. Les opérations d'intermédiaires deviennent accessoires. Votre capital trouve une base de rémunération certaine par l'exploitation des groupes de mines qu'il possède et au sujet desquels nous vous avons précédemment donné des renseignements de nature à vous édifier sur leur richesse et sur les résultats qu'il y a lieu d'attendre de leur exploitation.

Nous ne croyons donc pas nous avancer en vous disant que votre capital social, par les bénéfices financiers, commerciaux et industriels qu'il est appelé à recueillir, est assuré d'une rémunération importante, et que les résultats du premier exercice qui vous seront soumis tout à l'heure et qui nous permettent de vous proposer la distribution d'un dividende de 10 %, pourront être facilement maintenus et dépassés pour les exercices suivants.

Partage des bénéfices.

Nous ne passerons pas en revue les différents chapitres du bilan et du compte de profits et pertes que nous publions à la fin de notre rapport. Le rapport du commissaire des comptes vous fournira toutes les explications que vous pouvez désirer. Bien entendu, nous sommes à votre disposition, si ces explications n'étaient pas suffisantes, pour les compléter sur votre demande. Vous remarquerez que, si nous avons apprécié sévèrement les différents chapitres de votre actif et en particulier la valeur des minerais en stock, par contre, nous vous proposons de répartir la presque totalité des bénéfices distribuables.

Nous croyons, en agissant ainsi, répondre à l'esprit de votre assemblée générale extraordinaire du 6 juin. Lorsque vous avez décidé l'augmentation de capital, il a été spécifié, dans une résolution prise par vous, que la totalité des bénéfices afférents à l'exercice 1906-1907 serait intégralement réservée aux actionnaires d'origine et qu'ils auraient seuls droit au solde de dividende s'il y avait lieu.

Il est vrai que la même résolution ajoutait que, par contre, les actions tant anciennes que nouvelles, sans distinction, auront un droit égal dans les réserves qui pourront être constituées par l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes de l'exercice 1906-1907.

D'autre part, nous savons parfaitement qu'il est de bonne gestion, comme vous le signale M. le commissaire des comptes, de faire aux réserves les attributions les plus larges possibles, mais l'augmentation de capital vous constituait en fait une réserve de 1.750.000 francs, soit 17,50 % du capital social actuel, montant de la prime avec laquelle les actions nouvelles de numéraire étaient émises. De plus, c'est uniquement avec le capital social primitif que les bénéfices de l'exercice avaient été réalisés.

Nous avons donc pensé répondre à l'esprit de l'assemblée du 6 juin en n'attribuant à la réserve que la somme prévue par la loi pour donner la presque totalité des bénéfices aux actionnaires primitifs. Nous ajoutons, du reste, que nous vous faisons simplement des propositions et que c'est à vous qu'il appartient de trancher la question en dernier ressort.

Par l'article 20 des statuts, il était prévu des jetons de présence pour vos administrateurs ; votre conseil, pour ce premier exercice, a cru devoir se contenter de sa participation aux bénéfices prévu par l'article 46 des statuts, abandonnant ainsi au profit de la Société les stipulations de l'article 20 des statuts et de la résolution de votre assemblée générale constitutive.

Votre conseil a cru devoir agir ainsi dans le même esprit que celui qui l'inspirait tout à l'heure, lorsqu'il vous a spontanément proposé, en raison de l'augmentation de capital devant avoir comme conséquence naturelle une augmentation de bénéfices de ramener de 10 % à 5 % la participation dans les bénéfices à laquelle il avait primitivement droit.

Divers.

Il ne nous reste plus à vous signaler, pour que ce rapport soit complet, que nous avons eu le regret, dès le début de l'exercice, d'être privé de la collaboration de M. le général Mathieu ⁵.

M. Ruelle, en raison de ses fonctions d'inspecteur à la Compagnie P.-L.-M., ne pouvant nous consacrer tout le temps nécessaire pour accomplir consciencieusement ses fonctions, les a aussi résignées.

Nous ne pouvons que le regretter et leur adresser nos remerciements pour leur précieuse et trop courte collaboration.

Par suite de ces démissions, nous avons appelé comme administrateurs, dans les conditions pré vues par l'article 20 des statuts :

M. le comte de San Simon, sénateur, ancien député, ancien gouverneur civil, ancien directeur général des travaux publics, à Madrid, et M. le marquis de Vadillo, député, ancien ministre de l'intérieur, du commerce, de la justice et de l'agriculture, des travaux publics, professeur à la Faculté de Droit, à l'Université de Madrid, membre de l'Académie royale des sciences morales et politiques, président du conseil d'administration de la Société d'assurances « Mutual Franco-Espanola », qui ont bien voulu nous prêter leur concours.

M. Capdeville nous a également donné sa démission.

Vous remarquerez que dans ce rapport nous ne vous entretenons pas de la Mine Ranet, que nous avons achetée au cours de l'exercice sur les conseils de M. Capdeville, ingénieur des mines, votre administrateur délégué.

Cette acquisition n'ayant pas donné les résultats espérés, nous avons obtenu de M. Capdeville qu'il conserverait cette mine pour son compte en remboursant à la Société l'intégralité de la somme que nous avons déboursée pour son acquisition et le montant des dépenses engagées dans la mine.

Votre Société n'a subi ainsi aucun préjudice.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Résolutions

Les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité, sans discussion.

1. L'assemblée générale ratifie la nomination de M. le comte de Saint-Simon et de M. le marquis de Vadillo, prononcée par le conseil d'administration, agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'article 20 des statuts.

2. L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport du conseil d'administration et celui du commissaire des comptes, approuve les comptes et le bilan de l'exercice

⁵ Le général Mathieu révélera au procès Rochette avoir refusé de signer un procès verbal d'assemblée générale tenue en son absence. Ci-dessous *Gil Blas*, 28 avril 1910.

1906-1907 tels qu'ils sont présentés, et donne *quitus* de leur, gestion aux administrateurs en fonction ou ayant résilié leur mandat en cours d'exercice.

3. L'assemblée générale fixe à 10 francs par action le dividende à répartir pour l'exercice, y compris l'intérêt statutaire de 5 %.

Elle décide que le solde de dividende, soit 5 fr., un acompte de dividende de 5 francs ayant déjà été distribué en cours d'exercice, sera payable à partir du 15 novembre 1907.

4. L'assemblée générale nomme comme administrateurs pour six ans, dans les termes de l'article 20 des statuts :

M. de La Frémoire, président du conseil d'administration de la Société Générale du Crédit minier et Industriel ;

M. le colonel Boutan, commandeur de la Légion d'honneur, administrateur des Usines franco-russes;

M. Tetellin, ingénieur ;

M. le commandant Dardoize, chevalier de la Légion d'honneur ;

M. le comte de Beaurepos, propriétaire ;

M. le commandant de Guibert, chevalier de la Légion d'honneur.

5. L'assemblée générale nomme, pour faire un rapport à la prochaine assemblée générale sur les comptes de l'exercice 1907-1908, comme commissaire, M. le marquis de Crèvecœur, et comme commissaire suppléant, M. Lecacheux, et fixe à 500 fr. la rémunération à leur accorder.

Ces messieurs pourront agir ensemble ou séparément pour l'établissement du rapport à présenter à la prochaine assemblée générale ordinaire.

6. L'assemblée générale ratifie, en tant que de besoin, la nomination, comme administrateurs de la Société Générale du Crédit minier et Industriel, de MM. Charet de la Frémoire, le colonel Boutan, le commandant de Guibert ; comme administrateurs de la Société des Charbonnages de Laviana, MM. Charet de la Frémoire, le colonel Boutan ; et de la Société des Cuivres de Transylvanie, MM. Charet de la Frémoire et Tettelin, qui ont et peuvent avoir des rapports avec la Société, et autorise ces messieurs à conserver leurs fonctions dans les dites Sociétés.

D'une façon générale, l'assemblée donne à chacun des membres du conseil d'administration, toutes les autorisations prévues par l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867, en ce qui concerne toutes les opérations qu'ils pourront avoir à traiter avec la Société du Syndicat minier pour les maisons dont ils sont associés ou pour les Sociétés dont ils sont administrateurs ou directeurs, et les autorise à entrer dans le conseil d'administration des Sociétés à la constitution desquelles la Société du Syndicat minier pourra s'intéresser pendant l'exercice 1907-1908.

ACTIF	
Frais de constitution	210.511 84
Caisses et banques	857.824 28
Mobilier et laboratoires	30.411 15
Frais d'études diverses	32.551 50
Débiteurs divers	55.732 35
Opérations sur minerais	519.107 00
Acompte de dividende	125 000 00
Travaux de premier établissement	137.794 26
Immeubles et terrains	184.255 86

Matériel et outillage	239.667 57
Écuries	13.920 50
Marchandises	72.052 03
Minerais en stock	271.248 60
Concessions	188.359 52
	<u>2.939.796 46</u>
PASSIF	
Capital	2.500.000 00
Main-d'œuvre	57.931 50
Créditeurs divers	51.210 42
Caisses de retraites et de secours	13.988 91
Change	32.874 31
Profits et pertes :	
Bénéfice de l'exercice	283 785 32
	<u>2.939.796 46</u>

RÉPARTITION

Réserve légale 5 %	14.189 26
Intérêt statutaire aux actions 3 %	125.000 00
10 % du surplus des sommes disponibles au conseil d'administration	14.459 60
Dividende complémentaire de 5 % aux actions	125.000 00
Report à nouveau	5.136 46
Total	<u>283.785 32</u>

ACTIF	
Frais de constitution	210.511 84
Caisses et banques	857.824 28
Mobilier et laboratoires	30.411 15
Frais d'études diverses	32.551 50
Débiteurs divers	55.732 35
Opérations sur minerais	519.107 00
Acompte de dividende	125 000 00
Travaux de premier établissement	137.794 26

Immeubles et terrains	184.255 86
Matériel et outillage	239.667 57
Écuries	13.920 50
Marchandises	72.052 03
Minerais en stock	271.248 60
Concessions	188.359 52
	<u>2.939.796 46</u>
PASSIF	
Capital	2.500.000 00
Main-d'œuvre	57.931 50
Créditeurs divers	51.210 42
Caisses de retraites et de secours	13.988 91
Change	32.874 31
Profits et pertes :	
Bénéfice de l'exercice	283 785 32
	<u>2.939.796 46</u>

La paralysie du Syndicat minier
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 2 décembre 1907)

Nos lecteurs nous demandent de dire la vérité sur les opérations du Syndicat minier. La voici :

Les mécomptes prévus pour la remise en exploitation des mines de Kef oum-Théboul en Algérie commencent.

Dans le réseau inextricable des vieux travaux de cette mine qui remontent à un demi-siècle, si ce n'est à un siècle, on trouve de tout et rien de monnayable avec profit.

Selon l'expression d'un ingénieur qui vient de visiter les lieux : « C'est une salade, un pot-pourri. »

On comptait sur les décharges. On y trouve de tout, surtout du stérile. Et puis le minerai péniblement tiré est lui-même mixte, c'est-à-dire qu'il doit être préparé et séparé mécaniquement. On croyait trouver là des blends et des galènes vendables. Il faut en rabattre.

Quant à la mine proprement dite, qui osera y pénétrer carrément pour aller rejoindre des gîtes depuis longtemps vidés et sous l'eau ?!

Encore un rossignol dira-t-on — Eh Oui ! Il faut bien prendre n'importe quoi pour faire une émission. C'est la spécialité du Crédit minier d'avoir des rossignols., non pour les faire chanter mais pour faire chanter... les gogos.

Autre chose, on annonce un éboulement colossal dans un siège d'exploitation du Syndicat minier à Bulard.

L'interruption du travail est complète la saison ne pouvant se prêter au relèvement de cet éboulement.

Au Liat et au Val d'Aran, les neiges, qui rendent ces gisements inexploitable pendant 8 mois de l'année, recouvrent de leur linceul déjà depuis longtemps les galeries et le minerai à laver.

On vendra, espérons-le, un peu plus que les 5 à 600 tonnes de la deuxième année d'exploitation.

Au Bourg d'Oisans, que nous venons de visiter, aux vieilles mines de la Gardette, on reprend également de vieux travaux de vieilles galeries et de vieilles préparations mécaniques. Là, il y a quelques tonnes de belle galène et c'est tout.

Le Syndicat minier se trouve donc, par les éboulements, les neiges, les vieux travaux anciens, dans une période d'inactivité et de paralysie navrante.

Ajoutons que l'âme de toute cette affaire, M. Capdeville, a disparu et on comprendra que cette agglomération minière si mal groupée est acculée à une réorganisation à bref délai mais pas avec les éléments actuels du Crédit minier.

Oh ! non : *bis non semper repetita placent.*

SYNDICAT MINIER
(*Le Capitaliste*, 5 décembre 1907)

L'action Syndicat minier s'inscrit en hausse à 204,50. Voici, d'après les évaluations des ingénieurs, un aperçu des bénéfices à attendre de l'exploitation des groupes de mines, que le Syndicat minier exploite directement. Les bénéfices pourront s'élever pendant l'exercice en cours à 200.000 fr. pour le groupe de Santander (rapport de M. Tissier, ancien ingénieur des mines de Maline), soit 4.000 tonnes de minerai à 50 fr. par tonne ; à 600.000 fr. pour le groupe .de Kef-Oum-Théboul (rapport de M. Levat, ancien ingénieur des mines du Nickel, ancien ingénieur de la mine de Kef-Oum-Théboul même, et qui, en cette qualité, la connaît parfaitement), la première année en tablant sur les cours des métaux au moment de l'établissement du rapport et à 1 million pour les années suivantes ; enfin, à 1.025.000 fr. pour le groupe des Pyrénées (rapport de M. Valat, ingénieur-expert près des tribunaux, ancien ingénieur des mines du Boléo). En additionnant ces chiffres, on trouve que le bénéfice total des trois groupes atteindra 1.825.000 fr., sans, compter que le rendement annuel de 200.000 fr. de Santander n'est, du reste, pas la limite de production de ce groupe qui pourra facilement, en pleine exploitation, donner 12,000 tonnes de minerai marchand au minimum, soit un bénéfice de 600.000 fr. par an.

SYNDICAT MINIER
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 6 et 18 décembre 1907)

Par suite des modifications apportées aux statuts de la société du Syndicat minier résultant des augmentations de capital réalisées par cette société, le conseil d'administration a décidé de remplacer les 25.000 actions originelles numérotées 1 à 25.000 contre des titres nouveaux.

L'échange se fait actuellement sans frais et jusqu'au 20 décembre, aux guichets de la Société Générale du Crédit minier et industriel, 32, 34, rue Blanche, Paris.

SYNDICAT MINIER
(*Le Capitaliste*, 9 janvier 1908)

Pendant toute la semaine, l'action Syndicat minier s'est maintenue très ferme au cours de 204. Toutes les dispositions sont prises, à la mine de Kef-Oum-Théboul, pour

que, le 15 février prochain, la laverie qui y a été installée puisse fonctionner normalement. En attendant, par un triage à la main, on utilise les produits déjà extraits existant actuellement sur le carreau de la mine : ces produits représentent une valeur d'environ 75.000 fr. On peut considérer que 80 % de cette somme constitueront un bénéfice net, puisqu'il n'y aura comme dépenses que la main-d'œuvre et les frais de transport.

Société du Syndicat minier
Échange de titres
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 14 janvier 1908)

Les souscripteurs d'actions émises en numéraire suivant délibération des assemblées générales des 6 juin et 17 août. 1907, sont informés qu'il est actuellement procédé à l'échange des certificats provisoires contre les actions nouvelles négociables. L'échange est effectué sans frais aux guichets de la Société Générale de Crédit minier et Industriel, 32 et 34, rue Blanche, et à ceux de toutes ses agences et succursales de province et de l'étranger. — *Petites Affiches*, 12 novembre 1907.

SYNDICAT MINIER
(*Le Capitaliste*, 6 février 1908)

Nous avons déjà eu maintes fois l'occasion de parler du Syndicat minier et de signaler la marche prospère de cette entreprise. Nous avons notamment examiné, il y a quelque temps, les comptes du premier exercice de cette Société, lesquels ont permis la distribution d'un dividende de 10 % aux actionnaires. Nous avons rappelé également dans quelles conditions eut lieu l'augmentation de capital, destinée à permettre l'acquisition de divers groupes de mines que la société avait prospectées pendant son premier exercice et dont la richesse paraît établie.

Rappelons que le capital actuel de la Société du Syndicat minier est de 10 millions de francs ; elle a pour objet, on le sait, de traiter toutes opérations commerciales sur minerais et même sur mines, ainsi que l'exploitation des trois groupes principaux qu'elle désigne sous les noms de :

Groupe des Pyrénées;
Groupe de Santander;
Groupe de Kef-Oum-Théboul.

Le premier groupe, celui des Pyrénées, est composé de mines couvrant une superficie de plus de 15.000 hectares, tant sur le territoire français que sur le territoire espagnol. Ces mines produisent abondamment de la blende, de la calamine (minerai de zinc), de la galène (minerai de plomb), et de la galène argentifère (minerai de plomb et d'argent).

La Société du Syndicat minier a acheté récemment celles de ces mines qui sont situées sur le versant français et, tout en poursuivant les travaux d'exploitation proprement dits, elle avait poussé très activement les travaux de recherches pour augmenter le tonnage de minerai déjà considérable mis à la vue.

Ces travaux de recherches ont été particulièrement heureux : on a découvert, en effet, dans l'une des mines de la société, celle de Bentaillou, un massif de minerai extrêmement important à l'aide d'un travers-banc destiné à recouper les anciens

travaux. Ce massif de minerai représenterait une richesse considérable et permettrait d'augmenter la production de la mine dans des conditions très intéressantes.

L'exploitation du groupe des Pyrénées est d'autant plus active qu'il dispose actuellement d'un matériel dont l'acquisition a coûté près de 3 millions de francs ; ce matériel comprend un chemin de fer minier, trois laveries, deux câbles aériens, une station centrale d'électricité qui vient d'être installée et tout l'outillage qui est nécessaire à des mines aussi importantes que celles des Pyrénées. M. Volat, ingénieur expert près les tribunaux, qui les a étudiées, estime que ces mines sont capables de donner des bénéfices qui s'élèveront à un million de francs environ dans les cours actuels des métaux.

De son côté, le groupe de Santander réservait aux prospecteurs une surprise non moins agréable. Là, également, il vient d'être fait une découverte que la société considère, à bon droit, comme très intéressante : une de ces mines vient de révéler l'existence d'un amas de calamine donnant un minerai d'une teneur courante de 35 à 40 %. Comme il fallait s'y attendre, cette découverte a eu pour le groupe de Santander des conséquences heureuses : la production a pu être augmentée dans des proportions très appréciables ; elle varie entre 600 et 800 tonnes de minerai tout-venant par mois. Ici aussi, on peut s'appuyer sur l'autorité d'un spécialiste particulièrement versé dans la matière. M. Tissier, ingénieur, ancien directeur des Mines de Malines, s'est livré à un examen très approfondi de la mine, et il conclut que la société pourrait compter sur un bénéfice de 50 fr. environ par tonne de minerai vendu.

Enfin, l'ingénieur principal de la Société, M. Ligné, vient de partir pour la mine de Kef-Oum-Théboul, afin de diriger en personne les derniers travaux pour le montage de la laverie installée à la mine, et afin de surveiller le bon fonctionnement de cette laverie.

Il existe actuellement, sur le carreau de la mine, 32.000 tonnes de minerai (minerai de zinc, de plomb et de cuivre).

Ces différents métaux pourront être séparés de la laverie, afin de fournir des produits marchands, et on voit immédiatement toute l'utilité de cette installation nouvelle sans qu'il soit à craindre qu'elle reste inoccupée, puisque la laverie a ainsi pour une année de travail environ par la simple utilisation du stock de minerai déjà extrait.

D'après les calculs faits par la société, le traitement de ce stock de minerai permettra d'obtenir 6.000 tonnes à 8.000 tonnes de produits riches, ayant une valeur d'ensemble de un million de francs environ. L'opération laissera très probablement un minimum de 600.000 fr. de bénéfices sur les cours actuels des métaux, toutes charges payées.

On voit que la Société du Syndicat minier dispose d'éléments industriels incontestables. Tout permet donc d'entrevoir dans un avenir rapproché des résultats très satisfaisants, et, au cours de 200 fr. environ, la valeur peut paraître attrayante avec son dernier revenu de 10 fr., lequel a toutes chances d'être augmenté pour l'exercice en cours.

Les valeurs minières du groupe Rochette
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 16 février 1908)

Bien peu de revues françaises techniques, financières ou autres ont osé critiquer comme elles le méritent les entreprises minières du groupe Rochette. Celles qui ont eu ce courage comme le *Pour et le Contre* ou l'*Écho des mines* ont été violemment prises à partie, non pas avec des arguments probant pouvant prêter à discussion, mais dans la gestion des journaux et dans la vie privée des rédacteurs.

M. Rochette se moque en effet des arguments techniques comme de sa première mine de cuivre offerte au public (Rio Tenido). Il pourrait cependant discuter, car il a à sa disposition plusieurs journaux: la *Finance pratique* pour les gogos, le *Financier* pour

les... financiers naturellement et ensuite une feuille innommable que tout le monde connaît et qui accomplit les besognes malpropres.

Avec les gogos, point n'est besoin de se creuser les méninges, qu'il s'agisse de Nerva, de Laviana, d'Hella, c'est toujours le miroir aux alouettes que l'on agite avec plus au moins de nervosité cependant suivant les besoins de la caisse.

Avec les financiers, on se donne des airs plus sérieux qui ne trompent personne cependant. Écoutez l'ironie narquoise du *Globe* :

« Le *Financier* ne se distingue pas des feuilles similaires. Pour tout dire, il est quelconque. Ce qu'il a de mieux, ce sont ses affiches murales et ses annonces dans les journaux quotidiens... »

Il reste la petite feuille que beaucoup de nos lecteurs ont reçue et qu'il faut lire avec des gants. Glissons, quand un homme pour défendre sa cause emploie de tels moyens, paye de tels *bravi*, c'est qu'il n'en a pas pour longtemps.

En tous-cas, on comprend après cela que nos confrères de la presse française hésitent à parler des affaires Rochette.

Il n'en est pas de même partout heureusement. Écoutons notre confrère M. Huet de Smetz., dans le *Bulletin permanent de contrôle*, de Louvain (Belgique) :

M. Henri Rochette persistant à inviter les capitalistes belges (au moyen de l'édition de la *Finance pratique* qu'il fait imprimer à Bruxelles) à s'intéresser dans les affaires patronnées par la Société générale du crédit minier et industriel, force nous est de nous occuper encore un peu de lui. Ce n'est pas, croyez-le bien, parti-pris de notre part, car, en somme, à ses modestes débuts, M. Henri Rochette fut plutôt un sympathique. On put même croire un instant que ce jeune homme avait un programme et des idées sortant de l'ordinaire. Notre attention fut, pour la première fois, appelée sur lui par des articles revêtus de sa signature et que, si vous avez la collection de la *Finance pratique* sous la main, nous vous conseillerions de relire. Ils vous permettraient de suivre une évolution de mentalité qui n'est pas banale.

Les louanges démesurées des flatteurs⁶, les séductions intéressées des tentateurs⁷ ont amené ce débutant, qui s'en était tenu jusque-là, aux petites sociétés à capital de 2 à 3 millions, bien suffisantes pour sa clientèle, à se lancer dans les grandes aventures comme cette Banque franco-espagnole dont vous entretenait notre précédent *Bulletin*, ou comme cette société des Mines de Nerva au capital de 20 millions, qui a engagé le Syndicat minier et M. Rochette, son chef, dans une situation dont aucun moyen humain ne saurait plus le tirer.

Vous souvient-il des grandes manchettes qui ornèrent en 1902, la première page de beaucoup de journaux de Paris, à l'occasion de la débâcle Hutt-de Cooman ?

UN KRACK DE 75 MILLIONS !

Vous souvient-il des manchettes parues en tête des mêmes journaux, de Paris, en 1904, à l'occasion de la débâcle Lepère ?

UN TROU DANS LA LUNE DE 60 MILLIONS

Si vous additionnez la cote, au 15 décembre, des divers titres émis par M. Henri Rochette en ces derniers 18 mois, vous arriveriez déjà à un chiffre qui dépasse (et de beaucoup) les émissions Lepère et les émissions Hutt de Cooman. Il y a progrès !

Crédit minier	actions	4.860.000
---------------	---------	-----------

⁶ Et de quelle taille ces flatteurs! Il en est un qui lui a écrit : « avec un grand financier comme vous à sa tête, on va très loin ». Et M. Rochette n'hésite pas à reproduire cette lettre. (*Finance pratique*, 20 décembre 1907).

⁷ Et quels tentateurs, oh, Jean Lecocq, aux trois récentes années de prison !

	parts	1.080.000
Laviana	actions	2.560.000
Union franco-belge	actions	2.500.000
Syndicat minier	actions	20.400.000
Nerva	actions A	8250.000
Nerva	actions B	7.500.000
Banque franco-espagnole	actions	24.640.000
Publications économiques	actions	2.000.000
Manchons Hella	actions	11.700.000
		<u>85.490.000</u>

Quatre-vingt cinq millions quatre cent quatre-vingt dix mille francs !

Une courte note, qu'on a pu lire au bas de la première page, a montré qu'en ne s'en tenant qu'aux cours que M. Henri Rochette a fait coter sur les titres des diverses sociétés dont il a fait l'émission (cours du 15 décembre 1907), on arrivait au capital invraisemblable de 85 millions de francs. Or, il n'est pas une seule des entreprises représentées par ces 85 millions de titres qui soit en état de production industrielle. Le Syndicat minier ne représente que des espérances, que des chimères, pourrait-on dire, si on considérait que pour donner le million de bénéfices annuels qu'on promet, le Groupe des Pyrénées devrait vendre, à de très hauts prix, 25 ou 30.000 tonnes de minerai. Les vendra-t-il jamais ? Non seulement il serait impossible de les extraire, mais les 25 ou 30.000 tonnes de minerai fussent-elles abattues et lavées, il serait matériellement impossible de les expédier par les routes actuelles et avec les moyens dont on dispose.

À Sentein (et ce ne sont pas ici des indications en l'air, mais le relevé de chiffres officiels), la Conserans mines Limited, avait produit, en 1905, 4.850 tonnes de minerai sec et net (blende, calamine et galène). Elle avait produit, en 1906, 5.053 tonnes et réalisé un bénéfice de 56.000 francs environ. Nous voilà loin du million annoncé par M. Henri Rochette !

L'attendrait-il donc de ses mines du Val d'Aran ? Ici, on l'a vu plus haut, on a peine à expédier 350 tonnes par an, alors que pour réaliser les espérances que laissent entrevoir les réclames de M. Rochette, il faudrait en expédier 10.000 !

Au lieu de remplir, chaque semaine, les colonnes de la *Finance pratique* et le « Bulletin financier » des grands journaux des communiqués dont ces espérances font tous les frais, M. Henri Rochette ferait peut-être mieux de s'en tenir aux quelques chiffres résumant l'extraction et la vente de ses mines en exploitation. Il se flatte d'en avoir une, celle de Bentaillou, qui évacuerait 500 tonnes par mois. Eh bien ! ces 500 tonnes par mois nous laisseraient loin, bien loin, des 30.000 tonnes annuelles nécessaires pour que toutes ses promesses se réalisent du fait de son Groupe des Pyrénées.

De l'aveu de M. Rochette, ces 500 tonnes de minerai de Bentaillou seraient, en ce moment, l'unique produit des nombreuses mines qu'il dit avoir mises en exploitation. Ce n'est pas avec ces 500 tonnes qu'il compte, n'est-ce pas ? pouvoir faire face au paiement des dividendes.

Où prendra-t-il donc ses bénéfices ?

Aux Mines de Nerva, elles ne seront en état de production que dans plusieurs années.

Aux Manchons Hella ? On ne nous parle toujours que d'expériences de laboratoire et on n'est pas fixé sur la portée de l'invention. Dans tous les cas, l'usine n'est pas encore livrée à l'exploitation.

À Laviana alors ? À Kef-Oum-Théboul ? À Santander ? À la Franco-Belge ? Pas une de ces entreprises ne réalise de recettes industrielles. Mais où alors ? Au Crédit minier, n'est-ce pas, ou à la Banque franco-espagnole. On compte pouvoir ajouter aux émissions déjà faites, de nouvelles émissions.

Voilà qui est entendu ! Ce seront de nouveaux millions qui viendront s'ajouter aux 85 millions de titres déjà en circulation.

Et on s'arrêtera quand ? Ne sera-ce pas, hélas ! le jour où les abonnés de la *Finance pratique* de Paris n'auront plus rien à perdre, ayant engagé leur dernier écu sur les promesses jamais réalisées (et pour cause) de M. Henri Rochette ?

Ceci ne regarde que ceux qui ont, en France, à se préoccuper de la défense de la petite épargne. Grâce au Bureau permanent de contrôle, de Louvain, les abonnés de la *Finance pratique* de Bruxelles auront été prévenus en temps.

HUET DE SMETZ.

Une catastrophe financière imminente (2/6)
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 9 mars 1908)

.....
Au moment où l'on distribuait les premiers cinq francs d'acompte de dividende sur la société naissante du Val d'Aran, on avait vendu à un M. Hartog, un marchand de minerai connu, environ 130 tonnes de minerai représentant une vingtaine de mille francs à peine. Afin de faire ressortir malgré tout un bénéfice, la Banque du Crédit minier warranta le minerai soi-disant extrait et resté sur le carreau de la mine (d'après un rapport de M. P...., ingénieur, qui alla au Val d'Aran avec M. Capdeville. mais ne put monter aux travaux par suite de la neige, d'après ce qu'il m'a dit lui-même) !! C'est ainsi que l'on calcula à distance qu'il y avait plus de 400.000 francs de minerai extrait, représentant un bénéfice de tant. Le lecteur voit d'ici le superbe dividende fictif.

Cette fois, comme pour le Syndicat minier, ce n'est pas M. Rochette qui donna les fonds de sa poche, mais c'est son enfant, le Crédit minier.

Pour le complément de dividende de 5 francs qui fut distribué plus tard, il fallut trouver autre chose. Cette fois, ce fut le Syndicat minier, qui venait de naître, qui se chargea d'acheter le minerai en place !!

.....

III
Le Val d'Aran

Voyons ce que l'on a fait avec ces syndicats et prenons le premier, Le Val d'Aran.

Pendant l'été 1904, le bureau technique de M. de Crevécœur, de la rue de Milan, avait décidé de faire visiter diverses concessions minières en France et en Espagne par M. Capdeville. Ce dernier était revenu enthousiasmé d'une mine dans les Pyrénées : Le Val d'Aran.

Une catastrophe financière imminente (3/6)
Le Syndicat minier
par Francis LAUR
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 12 mars 1908)

Le Syndicat minier est, pourrait-on dire, la grande pensée du règne Rochette.

C'est l'entreprise la mieux conçue, la seule un peu réfléchie de cette longue suite d'émissions hâtivement destinées à combler les trous qui se creusent derrière le jeune financier au fur et à mesure qu'il avance dans la carrière.

Cette entreprise résulte de la collaboration du travailleur incontestable qu'est Rochette avec un spécialiste jeune, ardent et instruit, l'ingénieur Capdeville.

C'est la première fois que Rochette rencontre sur son chemin un homme capable de mener à bien une tâche régulière et raisonnée.

Nous allons voir que tant que l'ère des difficultés n'est pas venue, l'ingénieur et le financier font bon ménage, le financier faisant rendre à l'ingénieur le maximum de résultats compatibles avec l'industrie minière si lente à mettre en rendement et l'ingénieur s'en fiant à son chef pour faire venir à lui les capitaux, ce qui n'est pas son affaire.

Mais, lorsque le financier s'aperçoit qu'il est deviné dans ses combinaisons, irrégulières et hâtives par le technicien, le duel commence et l'ingénieur se retire enfin abandonnant à son malheureux sort une œuvre impossible à mener à bien, avec des procédés financiers inadmissibles et des dividendes fictifs inévitables.

Voilà, en deux mots, l'histoire de cette affaire aujourd'hui condamnée, la seule qui aurait pu donner des résultats.

Voyons comment est né le Syndicat minier.

*
* *

Il est toujours instructif de lire les prospectus d'émission de Rochette afin de voir quelles promesses ont été faites par lui et si elles ont été tenues.

Voici le prospectus du Syndicat minier. Nous lui garderons sa forme qui est très étudiée car si Rochette est un travailleur, c'est aussi un metteur en scène extraordinaire, un virtuose de la publicité. La vérité, ne la lui demandez pas toute nue telle qu'elle sort du puits. Il excelle au contraire à l'habiller, à la farder, à la rendre méconnaissable, à son profit bien entendu, mais elle est toujours admirablement maquillée, c'est un fait.

Comment est créé le Syndicat minier. Il procédera comme a procédé la Société générale du crédit minier et industriel. Il ne comporte aucun risque.

Le Syndicat minier est créé pour assurer l'étude et la mise en production des affaires auxquelles la Société générale du crédit minier et industriel accorde son patronage. Nous apportons à ce Syndicat notre concours financier avec notre expérience et la compétence de nos comités techniques, comme nous l'avons fait pour tous nos syndicats.

Ce sont nos comités techniques, mis à la disposition du Syndicat minier, qui, par les moyens de vérification et de contrôle, continueront de faire l'examen approfondi des affaires jugées intéressantes, et c'est seulement après cet examen que ces affaires seront acceptées par le Syndicat minier, parce que, déjà soigneusement sélectionnées, bien étudiées, elles sont estimées ne comporter aucun risque.

Capital social

Le capital est de 2.500.000 fr. divisé en 25.000 actions de 100 fr. La Société générale du crédit minier et industriel, en souscrivant 15.000 actions, garde le contrôle du Syndicat minier pour lui assurer le même succès qu'aux Syndicats particuliers qu'elle a créés jusqu'ici.

Le capital social du Syndicat minier est fixé à 2.500.000 fr., somme suffisante, étant donné que chacune des affaires traitées par le Syndicat se trouve réalisée avec bénéfice en quelques mois.

Il n'est créé ni parts de fondateur, ni actions d'apport (il en a été créé plus tard).

L'intégralité des bénéfices appartient aux actionnaires.

La Société générale du crédit minier et industriel souscrit 15.000 actions sur les 25.000 créées, afin de s'assurer le contrôle du Syndicat minier.

Les 10.000 actions de surplus sont réservées aux clients de notre banque. En conséquence, la Société générale du crédit minier et industriel offre à sa clientèle 10.000 actions du Syndicat minier au pair, soit à 100 f. jusqu'à l'introduction des titres sur le marché. À ce moment, les titres seront vendus naturellement aux cours cotés en Bourse.

Objet. — Affaires en vue. — Bénéfices. — Dividendes

Les affaires assurées au Syndicat minier lui assurent d'importants bénéfices. Un charbonnage du bassin houiller des Asturies, dont la production actuelle sera doublée avant une année et quintuplée en deux ans, est la première affaire réservée au Syndicat minier (c'est l'affaire de Laviana hélas !)

Nous avons aussi clairement que possible défini plus haut l'objet du Syndicat minier. Il nous reste à indiquer ses perspectives d'affaires.

Dès sa création, le Syndicat pourra employer son activité. Voici quelques-unes des affaires qui lui seront soumises :

a) Nous venons de faire étudier par M. Rotteleur, l'éminent administrateur délégué de la Compagnie des charbonnages de Laviana, un gisement de charbon très important. Ce gisement est traversé par la voie ferrée, il est desservi en outre par les ports de Gijon, Mussel et Avilès. Il est actuellement en production par l'initiative privée produisant annuellement 15.000 à 18.000 tonnes (faux). En aménageant les travaux déjà faits, et en dotant ce charbonnage d'un matériel d'exploitation convenable, M. Rotteleur prévoit, en deux ans, une extraction annuelle de 75.000 à 100.000 tonnes, avec un bénéfice moyen de 5 à 6 % par tonne. D'ici la fin de l'année, ce charbonnage peut être mis sur pied de production de 35.000 à 40.000 tonnes (faux).

Le Syndicat minier s'occupera tout d'abord de cette affaire, qu'il se chargera de préparer et de mettre en valeur afin de la vendre, soit à une société déjà existante, soit à une société spécialement créée en vue de son exploitation avec les développements qu'elle comporte.

Le Syndicat minier dispose de tous les éléments nécessaires pour traiter, pour son compte, les meilleures opérations au Mexique, création d'une banque minière dans ce pays.

b) Le Syndicat trouvera au Mexique un champ d'affaires considérable ; l'émission que nous avons récemment faite d'actions de préférence d'une agglomération industrielle extrêmement importante a attiré l'attention de groupes financiers puissants sur ce pays et l'avenir qui lui est réservé.

Un projet de constitution de Banque minière au Mexique est à l'étude. Cette banque aurait pour objet d'acheter la production des mines, qui, faute de fonds de roulement, n'exploitent leurs gisements qu'irrégulièrement. Ce serait, en somme, des warrants sur minerai, opération très lucrative et qui ne laisse aucun risque, le minerai et les mines elles-mêmes garantissant amplement le montant des sommes avancées. En outre, la banque se trouverait amenée à prendre, peu à peu, des participations minières, qui représenteraient un élément de bénéfices appréciables, sans risque encore, les mines étant déjà en exploitation et n'ayant besoin que de capitaux pour retirer de cette exploitation le maximum de profits.

C'est là un champ d'affaires déjà considérable pour le Syndicat minier dès sa constitution, il ne pourra que s'élargir encore par la suite. (L'affaire de Parval mining où le Crédit minier a perdu 600.000 fr. répond à ce rêve doré au Mexique).

Rapports étroits du Syndicat minier et de la Société générale du crédit minier et industriel

En effet, le Syndicat minier est assuré de trouver auprès de la Société générale du crédit minier et industriel les concours nécessaires pour la mise en société d'affaires bien étudiées, mises au point, présentant de sérieuses garanties et d'un rapport immédiat.

Le Syndicat et notre Banque ne pourront que se féliciter mutuellement de la communion d'intérêts qui les unira dans les affaires, et c'est pourquoi nous avons tenu à prendre dans le Syndicat minier une participation aussi importante.

D'ailleurs, quelques-uns des administrateurs de la Société générale du crédit minier et industriel, notamment l'administrateur délégué, feront partie du conseil d'administration du Syndicat minier. C'est incontestablement une garantie de gestion rémunératrice pour les actionnaires.

Les bénéfices. — Le dividende

Bénéfices considérables assurés au Syndicat minier

Il n'est pas possible d'évaluer d'une façon précise les bénéfices que réalisera annuellement le Syndicat minier. Mais, par l'étude qui précède, le lecteur s'est rendu compte que ces bénéfices seront considérables, se renouvelant pour ainsi dire constamment (jusqu'ici on a eu un dividende fictif du reste et le fécond se fait attendre singulièrement).

L'exemple du Syndicat du Val d'Aran montre l'importance et la répartition rapide des bénéfices du Syndicat minier

Il peut s'en référer notamment à l'exemple du Syndicat du Val d'Aran, constitué, pour une durée de six mois, au capital de 500.000 francs et qui a produit un bénéfice de plus de 200.000 francs, ou 40 %, soit 48 % à l'année. Un autre syndicat, le Liat, a nécessité un capital égal, a laissé un bénéfice aussi élevé. Nos deux autres syndicats produiront des bénéfices encore plus importants. (Ces bénéfices ont été aux syndicaux mais non aux actionnaires).

Perspectives de dividendes de 15 % à 20 % sur le pair de 100 francs, toutes attributions faites aux réserves.

Il n'est pas exagéré d'affirmer que, tout en dotant largement les réserves, le Syndicat minier sera en mesure de distribuer des dividendes: de 15 à 20 % à ses actionnaires. . (Hum! Hum!)

L'action Syndicat minier au pair de 100 francs est donc une excellente occasion de placement que nous sommes heureux de signaler à notre clientèle.

Introduction prochaine sur le marché avec prime des actions Syndicat minier

Les actions Syndicat minier seront introduites en Bourse d'ici un mois environ, c'est-à-dire dès que les formalités nécessaires auront été remplies.

Nous prévoyons que l'introduction sur le marché se fera avec une prime de 20 ou 25 %, qui s'accroîtra dès qu'il sera connu officiellement que le Syndicat s'est assuré l'affaire de charbonnage citée plus haut.

Nous estimons que cette seule affaire permettra au Syndicat minier de répartir à ses actionnaires, d'ici la fin de 1906, un acompte de dividende de 5 francs qui assurera à l'action le cours de 150 à 175 francs (tout est là, faire monter, c'est ce qui a eu lieu et le dividende fictif a été distribué).

Conclusion

C'est un placement de premier ordre que nous offrons à notre clientèle avec l'action du Syndicat minier.

C'est aux bénéfices réalisés seulement jusqu'ici par les banquiers ou quelques groupes de capitalistes importants que nous convions toute notre clientèle à participer. Ces bénéfices sont considérables. Ils sont toujours sûrs, le Syndicat ayant simplement pour objet de préparer des affaires et de les mettre en valeur pour laisser ensuite à des sociétés d'exploitation le soin d'en retirer les profits qu'elles représentent industriellement. C'est donc un simple déplacement de fonds (une trouvaille !) qui trouve une large et rapide rémunération.

Nos clients le comprendront, en les mettent à même. — comme nombre d'entre eux nous l'ont demandé — de participer aux importants bénéfices que procurent les syndicats de promotion, jusqu'ici l'apanage des banquiers ou de quelques gros capitalistes, nous avons voulu continuer l'application de notre principe de gagner de l'argent en leur en faisant gagner.

C'est ce principe qui nous a si bien réussi, puisque, en quelques mois, le nombre de nos clients a plus que triplé. .

Nous engageons donc nos clients à mettre en portefeuille l'action Syndicat minier, qui réunit toutes les qualités d'un bon placement.

Garanties indiscutables.

Rendement élevé.

Perspectives de plus-values considérables.

Ceux de nos clients désireux d'obtenir au pair les actions Syndicat minier sont priés de remplir le bulletin ci-inclus et de nous le retourner.

Un programme rationnel

Le syndicat ainsi créé, suivons-le dans son évolution industrielle.

Le programme est parfait.

« Étudier les différentes affaires susceptibles d'être mises en valeur avec un faible capital pour être repassées ensuite à d'autres exploitations que constituerait, soit un autre groupe financier, soit le même groupe.

Pour cela, choisir des concessions, en amodiation de préférence ou susceptibles d'être achetées après une très petite exploitation de façon à ne pas grever d'un capital d'achat trop fort les affaires étudiées. »

Ce programme étant admis, on étudie d'abord de très nombreuses affaires, en même temps que l'on retient les mines de Castanviels et Combe Lambert, dans l'Aude, affaires amodiées dans de bonnes conditions. (Je les ai exploitées moi-même et les connais).

Malheureusement, ces mines de fer sont très arsenicales et les mines de manganèse irrégulières. Rien n'est sorti comme résultat encore de ces exploitations. Les travaux continuent mais aucun rendement rémunérateur n'en résulte.

En même temps également, on achète et amodie dans la région de Santander toute une série de concessions, pour calamine, blende et galène, limitrophes de celles qu'exploite la Compagnie royale asturienne à Udias, et dont les calamines alimentent en majeure partie son usine d'Arnao. Le domaine que le Syndicat minier s'assure de ce côté est également limitrophe de la série des concessions qu'exploite (soit directement, soit par sociétés filiales) la Metallgesellschaft. C'est une région des plus intéressantes et d'un très grand avenir, si le Syndicat minier peut y consacrer le capital de recherches assez important qui est encore nécessaire, tant à faire la preuve des gîtes, qu'à commencer leur exploitation. Aucun résultat ne peut être espéré de ces mines avant assez longtemps. Elles ont actuellement quelques centaines de tonnes de minerai extrait, et c'est tout. On peut vendre ce minerai, mais il ne couvrira pas, loin de là, les dépenses faites.

Enfin, on achète dans de très bonnes conditions à une adjudication publique, la concession des Mines de Ranet qui, n'ayant pas donné de résultats au bout de quelque

temps, est rachetée depuis par l'administrateur délégué Capdeville lui-même, à prix coûtant à son départ.

Comment on crée par dépêche un dividende fictif

On arrive ainsi, après ces différents achats, à la veille de rendre compte, à l'assemblée générale des actionnaires du « Syndicat minier », de l'exercice écoulé.

Cruelle réalité, aucun bénéfice ne peut être distribué, toutes les mines étant en recherches. Que faire ?

Rochette a besoin de fonds pour lancer d'autres affaires. Il faut procéder à des augmentations de capital comme il a fait au Crédit minier, comme il a fait à Laviana, mais pour inspirer confiance, pour drainer des capitaux, il faut donner des dividendes aux affaires créées.

Comment les donner au Syndicat minier avec les mines que nous venons de montrer ?

À tout prix, cependant, il en faut et c'est alors que le cerveau fécond de Rochette imagine le plus beau tour de passe-passe qui ait pu germer dans la cervelle d'un... le mot ne me vient pas, qu'importe ! Que le lecteur écoute et il trouvera lui-même le qualificatif.

Au mois de février, commencement mars 1906, M. Rochette demande à un de ses amis, M. S..., de Gijon, s'il n'a pas une affaire de charbon en Asturies. M. S... lui propose l'affaire des Charbonnages de Carbayin, et M. Rotteleur, administrateur de Laviana, vient voir la mine.

M. S... se rend à Oviedo, le 25 avril, pour attendre M. Capdeville, lequel arrive le 28. M. S... met M. Capdeville en rapport avec les propriétaires de la mine, MM. E. Quintana et Cie, et ils passent le 1^{er} mai un contrat de promesse de vente, lequel doit être converti en vente définitive, le 1^{er} juin, soit un mois après. M. Capdeville fait ce contrat comme administrateur du Syndicat minier. Le prix de la vente est de 85.000 pesetas et une redevance à la tonne. En garantie de l'exécution de cette promesse de vente, M. Capdeville remet aux propriétaires 80.000 pesetas, cette somme leur est acquise au cas où le contrat de vente ne se ferait pas le 1^{er} juin. Jusque là, comme vous le voyez, M. S... ne paraît pas et n'a, avec M. Rochette, que des rapports comme intermédiaire.

Mais l'assemblée du Crédit minier va avoir lieu. Il faut prendre un parti. Rochette s'est frappé le front, il a une idée géniale.

M. S... reçoit la dépêche suivante de Rochette :

Envoyez-moi immédiatement dépêche suivante: Suis disposé à vous rembourser de suite argent consigné au propriétaire pour affaire Carbayin et à vous payer 50.000 francs pour abandon de vos droits sur cette affaire. Écrivez si acceptez.

Rochette.

M. S... répond en envoyant textuellement à son ami la dépêche demandée, convaincu que l'explication va venir. Il reçoit une lettre de Rochette dans laquelle il le remercie de ses télégrammes et lui dit de passer le contrat d'achat en son nom. Deux jours après cette dépêche, M. S... reçoit une feuille de papier afin de la signer. C'est une reconnaissance comme quoi les mines, malgré qu'elles soient sous le nom de M. S..., sont la propriété de M. Rochette personnellement C'est lui qui sera le payeur masqué derrière M. S... de la somme qui entrera ostensiblement dans les caisses du Syndicat minier pour constituer son dividende !

Alors, à l'assemblée générale du Syndicat minier, a lieu le fameux coup de la dépêche qui, comme on le voit, n'a pas seulement lieu au Parlement. M. Rochette la lit modestement. Et le dividende est voté d'enthousiasme.

Une circulaire qui paraît à ce moment entonne un chant de triomphe en ces termes :

Première affaire traitée et rétrocédée. — Premier bénéfice réalisé.

C'est du délire. Voici le texte : « La première opération traitée par la Société du Crédit minier a été l'acquisition » d'un charbonnage situé dans les Asturies, en Espagne, lequel a pu être rétrocédé en quelques semaines avec un bénéfice de 75.000 francs en espèces.

Sans doute, l'exploitation de ce charbonnage aurait donné annuellement des bénéfices plus considérables, mais il aurait donc fallu l'aménager, ce qui représenterait une dépense de 400.000 à 500.000 francs et un délai de 15 à 18 mois.

Le Syndicat minier, qui avait traité cette affaire à des conditions n'exigeant qu'une partie relativement très faible du capital de 2.500.000 francs dont il dispose, a réalisé en moins de deux mois un bénéfice qui assure à l'action un premier dividende de 3 % . »

Voilà l'histoire des premiers bénéfices du Syndicat minier.

On ne peut s'empêcher d'admirer la délicatesse de M. Rochette, poussant l'amour du Syndicat minier jusqu'à lui constituer un dividende de ses propres deniers et en gardant l'anonymat.

Une question indiscrete pourtant :

Les livres du Syndicat minier doivent porter certainement :

Reçu de M. S la somme de 75.000 francs pour rétrocession de la mine de Carbayin ?

Eh bien ! il paraît qu'en réalité (M. S l'apprit au mois d'octobre suivant), il avait versé au Syndicat non pas 75.000 francs mais 200.000 francs en paiement !

Il serait vraiment intéressant que quelque juge d'instruction poussât l'indiscrétion jusqu'à voir comment sont passées les écritures de cet article. Pour avoir un crédit de 200.000 francs, il faut qu'il y ait un débit quelque part ?

Telle est l'histoire du premier dividende légèrement fictif du Syndicat minier.

Le Parquet jugera-t-il bon de rechercher l'original de la dépêche de M. Rochette du 23 mai 1906 et de vérifier la passation des écritures relatives à la rétrocession de la mine de Carbayin ?

Peu à peu, cependant, un inconvénient de ce premier programme se précise pour ses deux promoteurs, à savoir que la mise en valeur de concessions minières pour la revente forcée (si l'on voulait faire chaque année des bénéfices) comportait pour les actionnaires certains aléas, à cause du placement des dites affaires et cela alors que le financier comme l'ingénieur étaient désireux, chacun pour des raisons différentes (le premier par besoin de soutenir son crédit et le deuxième par désir de régulariser ses résultats industriels) d'assurer à leurs actionnaires des dividendes périodiques. En outre, l'ingénieur s'aperçoit dès ce moment, que c'était surtout pour augmenter, sous une forme détournée, le fonds de roulement de sa Banque du crédit minier que le financier, son associé moral, a donné son assentiment à la constitution du Syndicat minier ayant en caisse des sommes importantes, ces sommes restant toujours liquides ou presque, dans les caisses du Crédit minier.

L'ingénieur chercha donc, dès lors, et de plus en plus à engager le Syndicat minier tel qu'il veut le conduire, dans des opérations d'exploitation réelle de mines, rémunératrices autant que possible, afin d'avoir des revenus fixes.

C'est à ce moment que l'on amodie les mines de la Couserans Mines. Limited (Sentein Bentaillou) moyennant un versement de 850.000 francs espèces et une redevance. Ce domaine se joint fort heureusement à ceux que le même groupe financier exploite dans le Val d'Aran espagnol, dans la vallée de Fignola et au Liat. En effet, les mines de La Couserans sont, dans l'Ariège, sur le versant français des Pyrénées, à deux kilomètres à peine des mines qu'exploite la Société française des mines du Val d'Aran et la Société des mines du Liat, sur le côté espagnol. Bien des projets de liaison entre les différents sièges miniers peuvent heureusement être réalisés du fait de ce groupement industriel dans une même main. On solutionnera plus facilement la très importante question des transports, des approvisionnements, de la main-d'œuvre, des frais généraux et de la vente des produits d'un même minerai aux grosses firmes.

Pour compléter ce programme d'exploitation, l'ingénieur engage vivement son collaborateur financier à acheter en Algérie une mine, autrefois florissante. On acquiert donc la mine de « Kef-Oum-Théboul » pour une somme de 550.000 francs payée immédiatement en espèces, et l'on commence activement à y installer tout le matériel nécessaire à la reprise intensive des travaux à la mine comme à la laverie.

On le voit, le programme de l'ingénieur Capdeville d'immobiliser les capitaux dans des mines, pour les développer rationnellement se précise. Rochette voit avec douleur s'évanouir cet argent qu'il veut mobile et « spéculatif » dans ses caisses. Aussi, dès ce moment, une hostilité sourde commence à gronder entre ces deux hommes, l'un prudent et méthodique, l'autre audacieux et primesautier à l'excès.

Au bout de quelque temps, l'idée de faire le commerce des minerais paraît de nature cependant à concilier ces deux hommes, c'est de l'argent en mouvement, ce qui plaît à Rochette. Il y voit surtout un thème nouveau pour son opération favorite : l'augmentation de capital. Il faut, en effet, pour ce commerce, un capital plus important que celui restant disponible et les actionnaires, consultés sur cette augmentation, sont de l'avis de Rochette, comme toujours.

L'ingénieur Capdeville voit à cette augmentation de capital un avantage : celui d'individualiser dorénavant la société qu'il dirige en lui assurant tous les fonds nécessaires pour l'exploitation des groupes importants qu'il a acquis, et celui aussi de forcer en somme son collaborateur financier à assurer à l'affaire tout l'argent qu'il est indispensable d'avoir liquide dans les affaires de mines et dans le commerce des minerais. Aussi demande-t-il impérieusement que les espèces soient déposées, au moins pour la réserve provenant de la prime stipulée à l'émission, dans un établissement de crédit, à sa disposition.

On juge de la stupéfaction indignée de Rochette à cette proposition et du refus très net qu'il oppose.

La révocation de M. Capdeville est décidée en principe à partir de ce moment.

On décide l'achat complet des mines de la Société Couserans, dont on achève le paiement par un versement espèces supplémentaire de 1.350.000 fr. environ.

Les exploitations du groupe des Pyrénées, menées avec vigueur, commencent à produire un peu, dès fin septembre 1907. L'exploitation fait, pour tout ce groupe, compris le versant espagnol, une expédition journalière de plusieurs wagons de minerai marchand, blende, calamine, galène, etc.

De très importants travaux industriels sont faits de ce côté, où l'actif du Syndicat minier est réellement représenté d'une façon indiscutable. Si le programme amorcé commençant déjà à donner ses résultats fin septembre, veut être continué, on aura obtenu, à coup sûr (du moins M. Capdeville y croit fermement) une marche industrielle rémunératrice et continue. On commence, en effet, à aménager les groupes miniers pour produire, pendant la plus grande partie de l'hiver, les minerais mixtes laissés en stock, pendant la campagne intensive d'été, à côté des laveries.

Hélas ! à ce moment apparaît dans toute sa laideur, un fait qui stupéfia l'ingénieur : les caisses du Crédit minier et, par conséquent, de toutes les affaires Rochette, sont à peu près vides. Rochette doit demander à un tiers de payer de ses propres deniers le mois de septembre et d'octobre, des dépenses du Syndicat minier se montant à 65.000 francs environ par mois. Cela, dit-il, en attendant une émission de salut en préparation : « Le Manchon Hella ».

L'ingénieur, qui avait attaché son nom à l'œuvre du Syndicat minier, dont les longs efforts allaient peut-être être couronnés de succès, était, depuis quelque temps déjà, *persona ingrata*, depuis le jour où il avait parlé de mettre les fonds du Crédit minier dans une banque de Paris à la disposition de l'affaire. Il devait disparaître. Il disparaît, donnant sa démission et laissant ce malheureux Syndicat minier sans tête.

Le général Mathieu si respecté, l'administrateur des Chemins de fer du Midi, s'était déjà effacé silencieusement.

M. Ruelle, l'inspecteur bien connu du P.-L.-M., le suit en même temps que M. Capdeville.

La moralité de cette affaire, la seule vraiment viable, peut-être de toutes les affaires Rochette, est facile à tirer.

Le jeune financier est réellement doué pour les lancements d'affaires, la publicité, les expédients, les sauts d'obstacles. Il est néfaste pour toutes les choses qui veulent de la ténacité, de la méthode, de la vérité dans les idées, de la patience.

Voilà pourquoi la seule œuvre sérieuse de tout son ensemble de créations va disparaître et se vendre au hasard des adjudications dans quelque temps.

SYNDICAT MINIER
(*Le Capitaliste*, 15 mars 1908)

Le Syndicat minier est très ferme à 203. [D'après les renseignements fournis par les ingénieurs, l'inauguration de la laverie établie à Kef-Oum-Théboul se fera le 15 mars courant ; à partir de cette date, le triage à la main sera avantageusement remplacé par le triage mécanique, d'un rendement beaucoup plus important.](#) On annonce, d'autre part, que le Syndicat minier exposera des minerais de blende, de calamine, de cuivre et de galène provenant des zincs de Santander, de Bentaillou, de May-de-Bulard et de Kef-Oum-Théboul, à la prochaine exposition qui va avoir lieu à Toulouse.

LES CONSEILS D'ADMINISTRATION
(*Le Journal des débats*, 26 mars 1908)

Syndicat minier. – Charet de la Frémoire, président ; marquis de Vadillo : colonel Boutan ; Ruelne [Ruelle], ingénieur civil des mines, chevalier de la Légion d'honneur ; comte de San-Simon, sénateur espagnol ; Capdeville.

L'Affaire Rochette
La réunion des actionnaires
À LA SALLE WAGRAM, QUATRE MILLE ACTIONNAIRES APPROUVENT LES
EXPLICATIONS FOURNIES SUR LA GESTION ROCHETTE
(*Gil Blas*, 4 avril 1908)

.....
Pour le Syndicat minier, répond le commandant Dardoize.

« Le Syndicat minier avait à sa disposition, dit-il, tous les fonds nécessaires pour le développement intensif de ses exploitations, mais ces fonds étant déposés au Crédit minier, il ne peut y faire pour l'instant que de faibles prélèvements dans la limite des autorisations de l'administrateur séquestre de la Banque. »

« Cette situation oblige le conseil à restreindre provisoirement certains travaux de développement, mais il n'en résulte qu'un changement de programme n'entraînant aucune diminution de la valeur de notre actif, qui comprend actuellement trois groupes miniers importants, dont je vais vous faire connaître successivement l'état actuel :

1° Groupe de Santander.

Le minerai extrait, blende et calamine, est assez important pour justifier la construction d'une laverie que le conseil avait déjà précédemment décidée dans sa

séance du 30 janvier dernier. Les études et les essais avant la commande de cette laverie sont en cours d'achèvement. Ce siège a d'ailleurs déjà commencé à livrer des produits marchands.

2° Kef-Oum-Théboul.

Toutes les parties hautes de la mine sont aménagées pour donner du minerai dont un tonnage considérable a déjà été extrait et suffira à alimenter une nouvelle laverie qui vient précisément d'être achevée fin mars ; cette laverie donnera donc régulièrement des produits marchands avant le 15 courant.

3° Groupe des Pyrénées.

Le groupe des Pyrénées est, depuis l'an dernier, déjà complètement équipé pour une production intense qu'il débite normalement et c'est lui qui a assuré nos recettes cet hiver et qui continue à les assurer en ce moment par la vente de ses minerais.

La liquidation des Sociétés Liat et Val d'Aran* n'a pu être terminée qu'en mars, par la signature, chez le notaire de Madrid, des premières pièces relatives au transfert des propriétés. Les notaires espagnols, qui seuls peuvent les faire, sont en train d'accomplir les dernières formalités, après lesquelles pourra avoir lieu l'échange des actions.

Du reste, les liquidateurs continuent d'être, comme par le passé, à la disposition des actionnaires pour leur fournir tous renseignements.

En résumé, cette situation est des plus satisfaisantes. »

Des applaudissements saluent la péroraison de ce discours.

Un actionnaire demande combien d'ouvriers sont occupés dans les mines.

« Douze cents, répond M. Dardoize, mais il y en aura de 1.500 à 2.000 lorsque les mines seront déblayées. »

.....

PROFIL

J. EDOUARD CAPDEVILLE
(*Le Public* ⁸, 19 avril 1908)

[portrait de commande, tout aussi dithyrambique, de Louis Lecacheux dans le numéro du 28 février 1908]

Dans le monde de la science et de l'industrie, il est une personnalité distinguée. Administrateur et savant à la fois, ingénieur civil des mines, il a le bonheur de posséder en lui les deux éléments primordiaux de toute entreprise : le don de l'organisation et la science éprouvée. Sa compétence devait rayonner au-delà de l'administration officielle.

Les grandes sociétés minières et industrielles l'ont en effet recherché, les unes pour sa supériorité de mathématicien, les autres pour son érudition technique. C'est ainsi que son rôle est prépondérant et utile à la tête de la Compagnie minière du Bourg d'Oisans dans l'Isère, ou encore à la Société des cuivres de Transylvanie et dans bien d'autres qui ne sont pas les moins importantes. La prospérité de ces sociétés et de ces entreprises montre assez le dévouement éclairé qu'il y apporte.

Travailleur acharné, ayant beaucoup vu et beaucoup déduit, ne s'inquiétant pas des distances et pouvant continuer en voyage un labeur commencé. Innovateur ingénieux autant que hardi, son œuvre est grande, son bonheur non moindre.

Malgré la liste déjà longue, de son heureuse collaboration dans le développement du progrès scientifique, J. Édouard Capdeville est un jeune, paraît être encore sur le bon côté de la trentaine, de bonne et robuste stature, l'allure franche et décidée, moustache brune et menton énergique, au regard perspicace, figure avenante, sobre d'élégance, correct d'allure, il donne l'impression d'une énergie clairvoyante et d'une volonté.

⁸ Directeur : H. Aranud-Moulin.

Dans la vie de chaque jour, M. Capdeville sait être un bon camarade ou un excellent ami, d'une urbanité affable ; ce laborieux déterminé s'astreint néanmoins à oublier le souci de ses travaux après une certaine heure. Ses intimes se plaisent à lui reconnaître un esprit d'une pénétration subtile qui sait démêler les rapports imprévus entre les êtres et les événements ce qui fait de lui un causeur très séduisant.

J. Édouard Capdeville occupe une belle place parmi ses contemporains, nous sommes heureux de lui consacrer l'hommage de nos lignes.

Anatole Mauret.

MINES DE CUIVRE D'ALGÉRIE
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} octobre 1908)

.....
La mine de Kef-Oum-Théboul, située à 11 kilomètres au sud-est de La Calle, a eu son jour de prospérité. Actuellement, elle n'est pas exploitée. Une veine très étendue de pyrites cuivreuses de fer était mêlée avec de la blende et de la galène argentifère dans des schistes entourés de grès. Apparemment, la mine n'est pas épuisée et il est à présumer que l'exploitation en sera reprise. La pyrite triée contenait 2, 5 et 14 pour 100 de métal avec 400 à 1.500 grammes d'argent par tonne.

.....

Société du SYNDICAT MINIER
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 1^{er} mai 1909)

Les actionnaires de la Société du Syndicat minier, réunis en assemblée générale ordinaire le 29 avril 1909, ont approuvé les comptes de l'exercice 1907-1908, qui se soldent par une perte de 784.666 54, alors que l'exercice 1906-1907 avait laissé un bénéfice de 283.785 32.

Les actionnaires ont décidé d'utiliser la « Réserve prime émission » se montant à 1.750.000 fr., à l'amortissement intégral de la perte de l'exercice, et à divers amortissements extraordinaires pour 857.187 60. La réserve en question se trouve donc réduite à 107.845 86.

MM. Maximilien Liontel, Mercier, Pellegrin et le docteur Ungauer ont été nommés administrateurs.

Société du SYNDICAT MINIER
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 2 décembre 1909)

L'assemblée générale des actionnaires du Syndicat minier a eu lieu le 1^{er} décembre courant.

Comme le faisait prévoir le conseil en rendant compte du précédent exercice, l'exercice clos le 30 juin dernier se solde par une perte importante de 730.482 fr. 80.

Cette perte est due à diverses causes :

En premier lieu, la situation de la Société était particulièrement difficile puisqu'elle se trouvait privée de son fonds de roulement, immobilisé par la faillite du Crédit minier, tout en ayant cependant à faire face à des engagements commerciaux importants.

En second lieu, l'exploitation des mines paraît avoir été fort mal comprise ; il est certain en tout cas que **les résultats obtenus ont été déplorables, par suite d'erreurs techniques.**

Enfin, la crise subie par la métallurgie en général pendant l'année 1908 et la première moitié de l'année 1909, a eu comme conséquences inévitables le ralentissement des affaires et l'avalissement du cours de vente des métaux, alors que leur prix de revient était toujours aussi élevé.

Le rapport du conseil donne de nombreux détails sur les erreurs de gestion technique commises aux diverses mines.

Il mentionne, d'autre part, que les trois groupes de mines (Santander étant complètement abandonné et amorti au bilan) paraissent susceptibles d'exploitation.

Cette exploitation donne dès maintenant des bénéfices au groupe de Sentein. Les travaux préparatoires pour augmenter la production du groupe seront poursuivis, tant à la mine Bulard qu'à la mine Bentaillou. Leur coût est évalué à 70.000 francs, à répartir sur deux exercices.

Le groupe du Val-d'Aran ne sera mis en exploitation qu'à partir du moment où la Société pourra disposer de l'intégralité de son fonds de roulement ; jusque-là, il ne donnera que des bénéfices relativement peu importants, par l'utilisation des stocks.

L'assemblée générale a donné *quibus* de leur gestion à MM. de La Frémoire, Dardoize, Liontel, Tettelin et comte de Beaurepos, administrateurs, ainsi qu'à M. Graux, administrateur judiciaire provisoire.

En outre, l'assemblée générale a donné *quibus* à M. Capdeville, administrateur délégué, de sa gestion, mais sous réserve qu'il restituera à la Société une somme de 5.000 francs que l'assemblée estime qu'il a touchée à tort.

Société du Syndicat minier
(L'Écho des mines et de la métallurgie, 13 décembre 1909)

À la suite des incidents que l'on sait, l'administration de cette affaire a passé entre les mains d'un nouveau conseil présidé par M. Liontel, premier président de Cour d'appel honoraire.

Ce conseil a présenté la situation de la société à l'assemblée générale du 1^{er} courant avec la plus grande franchise, mais en insistant peut-être trop sur les fautes techniques de gestion et pas assez sur les fautes financières.

Voici le programme de réorganisation proposé :

Abandon des mines de Castanviels, Ranet et de toutes celles du groupe de Santander. Au groupe de Sentein, on a produit dans le dernier exercice 6.000 tonnes de minerai marchand avec un prix de revient de 88 fr. 30. On espère quand les travaux préparatoires permettront d'exploiter à Bulard et à Bentaillou pendant huit mois de l'année au lieu de cinq, porter cette production à 8 et 12.000 tonnes avec un prix de revient de 80 francs, toutes charges comprises.

On s'abstiendra jusqu'à nouvel ordre de tous frais sur les minerais pauvres du Val d'Aran.

À Kef-Oum-Théboul, on a réparé la laverie, qui n'a jamais fonctionné normalement, et on espère pouvoir l'utiliser à la séparation des minerais complexes produits dont il existerait un cube de 300.000 tonnes reconnu par les travaux existants.

L'assemblée a accepté ce programme, non sans une vive discussion entre les anciens administrateurs et les nouveaux.

Le procès Rochette
devant la dixième chambre
(*Le Petit Parisien*, 3 mars 1910)

.....
D. — Vous reconnaissez avoir vendu au Syndicat minier 2.000 actions du Crédit minier, ce qui vous a procuré un bénéfice de 350.000 francs.

Rochette. — C'est absolument exact ; mais cela se fait couramment.

D. — Quel était l'intérêt du Syndicat minier en achetant ces titres ?

R. — Réaliser lui-même un bénéfice.

D. — Et, en effet, vous avez aidé à le débarrasser de ce paquet de titres sur une autre filiale, la Banque franco-espagnole, et le Crédit minier a, de ce fait, encore touché 100.000 francs. Vous étiez dans ces trois affaires.

Rochette. — Rien de plus naturel. J'étais responsable de mes placements. Je remboursais les mauvais. Il me fallait bien avoir des droits. En Allemagne, c'est la même chose. Il y a sept groupements financiers qui ont des intérêts dans 113 affaires commerciales ayant au total 70 directeurs se pénétrant les uns les autres.

.....
—————
CHRONIQUE JUDICIAIRE
L'AFFAIRE ROCHETTE À LA DIXIÈME CHAMBRE
(*Le Petit Parisien*, 17 mars 1910)

Les débats du procès Rochette ont continué, hier, devant la dixième chambre du tribunal correctionnel de la Seine, présidée par M. Dreyfus.

M. Capdeville, à son tour, a été interrogé. Ingénieur des mines, il était devenu ingénieur-conseil et secrétaire du Crédit minier, puis administrateur dans les sociétés du Liat, du Val-d'Aran et du Syndicat minier.

Il donna, en novembre 1907, sa démission d'administrateur du Syndicat minier parce qu'il était en désaccord avec Rochette,

L'inculpé dit avoir présenté des observations à Rochette sur ses opérations relatives au Val-d'Aran et au Crédit minier, ce dont le président le félicite mais, ajoute-t-il, il dut s'incliner devant la compétence de son directeur.

M. Capdeville déclare qu'il est surtout un technicien peu compétent en matière financière.

.....
—————
L'AFFAIRE ROCHETTE

—————
HUITIÈME AUDIENCE
—————

Interrogatoire de M. Capdeville. — Suite des explications fournies par M. Rochette.
par maître Renard
(*Gil Blas*, 17 mars 1910)

.....
D'abord, c'est M. Capdeville qui est interrogé.
Ingénieur civil des mines, il a été l'ingénieur-conseil du conseil du Crédit minier, puis administrateur des Sociétés du Liat, du Val d'Aran, et du Syndicat minier.

Il est inculpé de complicité de distribution de dividende fictif et d'infraction à la loi sur les sociétés.

« La mine du Liat, dit-il, était excellente, mais on a rencontré au début les difficultés fatales d'une exploitation nouvelle dans un pays nouveau. Mon opinion était celle d'un ingénieur et non d'un administrateur. M. Rochette m'a expliqué à ce propos qu'il était le prisonnier de la loi de l'offre et de la demande. J'ai dû généralement m'incliner devant la compétence financière de M. Rochette. »

.....

L'AFFAIRE ROCHETTE
DOUZIÈME AUDIENCE
(*Gil Blas*, 21 avril 1910)

.....
Enfin, M. Rochette expose les avantages qu'offrait la fusion de la Société du Val d'Aran et du Syndicat minier, et la suite des débats est renvoyé à lundi prochain.

L'AFFAIRE ROCHETTE

TREIZIÈME AUDIENCE

La Société du Val-d'Aran. — La Société des Mines
du Liat. — Le Syndicat minier.
par maître Renard
(*Gil Blas*, 26 avril 1910)

.....
Et l'on passe au Syndicat minier, dont l'objet général était très vaste, et dont le but particulier consistait à servir d'intermédiaire entre les différentes autres sociétés du groupe Rochette. Ici. pas d'apports. Capital : 2.500.000 francs porté un an après à 6.000.000 de francs.

Au moment de la fusion du Syndicat minier avec les Sociétés des Mines du Liat et du Val-d'Aran création de 4 millions d'actions d'apport !

Dans la constitution du Syndicat minier, le Crédit minier serait un souscripteur fictif. Mais M. Rochette le nie énergiquement.

Demain, on en terminera avec le Syndicat minier et on entendra des témoins au sujet des Mines du Liat.

L'AFFAIRE ROCHETTE

QUATORZIÈME AUDIENCE

Les Mines du Liat. — Le Syndicat minier. —
Le général Mathieu. — Les Mines de Carbyn.
par maître Renard
(*Gil Blas*, 28 avril 1910)

.....
La prévention prétend que le Crédit minier a pu devenir propriétaire de 12.000 actions du Syndicat minier, sans bourse délier ; il y a donc eu souscription fictive.

Mais M. Rochette explique qu'à cette époque, le Crédit minier avait la somme de 941.495 francs liquide, qu'il pouvait, par conséquent, souscrire à l'augmentation du capital du Syndicat minier, puisqu'il n'avait à verser pour cela que 312.000 francs. En outre, il avait 300.000 francs de titres immédiatement négociables ; et, de plus, le Crédit minier avait à recevoir le produit de l'appel des deuxième, troisième et quatrième quarts, c'est-à-dire 750.000 francs.

Après avoir longuement exposé les avantages qu'il y avait à constituer le Syndicat minier, qui fut moins une société minière qu'une véritable banque, dont il fut l'inspirateur et dont il prend toute la responsabilité, M. Rochette répond à un autre grief de la prévention :

Pourquoi le Syndicat minier a-t-il immobilisé la plus grande partie de ses disponibilités en achetait un gros paquet d'actions du Crédit minier ? M. le président rappelle à ce sujet que le vœu de la loi, en exigeant le versement effectif du quart du capital, est de fournir un fonds de roulement suffisant pour atteindre le but en vue duquel la Société a été constituée.

« C'est moi qui ai proposé l'achat de ces 2.000 actions Crédit minier, répond M. Rochette ; on les avait pour 700 francs, et elles devaient payer 25 francs ; il y avait donc 50.000 francs à gagner en quelques mois. Or le Syndicat minier avait encore 847.500 francs de disponibilités, malgré l'achat de ces actions. D'ailleurs, le Syndicat minier n'a jamais manqué d'argent. Enfin, le Syndicat minier a revendu ces actions à la Banque franco-espagnole. »

*
* * *

C'est alors que M. le général Mathieu est appelé à la barre. Il est administrateur de la Compagnie des Chemins de fer du Midi, et il a été l'administrateur du Syndicat minier pendant un mois. Pourquoi a-t-il donné sa démission au bout de si peu de temps ?

« Il ne comprenait pas les affaires de la même manière que les autres membres du conseil d'administration », explique le financier.

Mais le témoin prétend qu'il a donné sa démission parce qu'on lui avait envoyé à signer un procès-verbal d'assemblée portant que tout le monde était présent, alors que lui-même était absent, et qu'il n'a pas voulu le signer.

Or, ce procès-verbal est bien suivi de la signature du général ; celui-ci, lorsqu'on lui présente le registre, reconnaît bien sa signature, mais s'étonne de la voir figurer au bas de ce procès-verbal.

« De deux choses l'une, conclut M^e Maurice Bernard : ou bien la signature n'est pas du général, et alors, allons en cour d'assises ; ou bien elle est bien de lui, et alors je demande au tribunal, quand il examinera la déposition du général Mathieu, de se souvenir du manque de mémoire du témoin ! »

.....

L'AFFAIRE ROCHETTE

QUINZIÈME AUDIENCE

par maître Renard
(*Gil Blas*, 3 mai 1910)

À la dixième chambre. — Aux appels correctionnels. — Plaidoirie de M^e Maurice Bernard.

.....
Pourtant deux témoins, cités à la requête de M. Capdeville, furent entendus.

D'abord, M. Leoboldti⁹, commissionnaire en marchandises, qui a été mis en rapport avec M. Rochette et M. Capdeville, au moment de l'augmentation du capital du Val d'Aran, et qui fut en pourparlers avec le financier pour diriger, au Syndicat minier, le service commercial, qu'on était alors sur le point de créer.

C'est le témoin au courant des contrats par lesquels le Syndicat minier s'était engagé à livrer de grandes quantités de minerai, et apprenant, d'autre part, que le Val d'Aran avait produit beaucoup de ce minerai, qui eut le premier l'idée de vendre le minerai du Val d'Aran au Syndicat minier.

On jugera de l'importance de ce témoignage si l'on se souvient que la prévention reprochait au Val d'Aran d'avoir contracté des ventes fictives avec le Syndicat minier.

Le témoin ajoute : « M. Rochette m'a demandé à combien, d'après moi, pouvaient s'élever les bénéfices du Syndicat minier, si le capital était de 1.500.000 francs, et je lui ai répondu : « À plusieurs centaines de mille francs. »

« Voilà pourquoi nous avons donné une prime de 50 francs par action, lors de l'augmentation du capital du Syndicat minier ! » conclut M. Rochette en triomphant.

L'autre témoin est M. Balségur, chef de la comptabilité au Syndicat minier et au Val d'Aran, après l'avoir été dans plusieurs autres sociétés minières.

Il déclare qu'il a toujours passé les écritures en vertu des principes de la comptabilité minière, et que jamais on ne lui a demandé de déroger à ses principes. D'ailleurs, c'était le siège de l'exploitation qui indiquait au siège central de Paris, l'affectation à donner aux écritures.

L'AFFAIRE ROCHETTE

DIX-SEPTIÈME AUDIENCE

par maître Renard
(*Gil Blas*, 5 mai 1910)

Déposition de M. le président M. Liontel.— La Banque franco-espagnole

Parmi les nombreuses audiences que nous promet cette affaire, celle-ci restera celle du président Liontel dont la déposition fait honneur, tant à celui qui l'a faite, qu'en faveur de qui elle l'a été.

Aussi, les distingués magistrats qui composent la dixième chambre ont-ils paru vivement impressionnés par les déclarations sincères, en même temps que respectueuses, d'un témoin dont l'intelligence et d'expérience ne peuvent être contestées.

Ancien procureur général de la Guyane, premier président honoraire, officier de la Légion d'honneur, M. Maximilien Liontel, sans dépasser les limites de la déférence, a pu dire nettement au tribunal des vérités qu'il eût été difficile à tout autre témoin de faire

⁹ Paul Leopoldti (et non *Leopoldi*)(1872-1912) : fondateur, avec son beau-frère Désiré Korda, de la Cie minière de Bourg-d'Oisans (Isère)(mars 1903) et de la Cie minière de Siculie (Transylvanie)(décembre 1903) absorbée en novembre 1908 par la Société hongroise des cuivres.

connaître. La loyauté de son attitude, la chaleur de ses explications ont entraîné les bravos du public et la sympathie des juges.

*
* *
*

Après avoir pris sa retraite, M. le président Liontel a fait pendant quelque temps du journalisme judiciaire, puis il s'est retiré à Mantes-la-Jolie. Il n'avait jamais vu M. Rochette.

Lorsque sa retraite fut liquidée, en bon « gogo », il plaça 3.644 francs en « Buissons Hella ».

Car le témoin tenait à expliquer comment il est entré en relations avec M. Rochette, et comment il a été amené, lui, ancien magistrat à dire a des magistrats, d'un homme qui a été traité d' « escroc » par le procureur général, et de « chien enragé », par l'avocat général Trouard-Riolle : « Cet homme est mon ami depuis vingt mois, et je le tiens pour honnête ! »

Lorsqu'il apprit, le 24 mars, que M. Rochette venait d'être arrêté, comme tout le monde, il lui fut hostile. De même, lorsqu'il se rendit à la réunion des actionnaires à la salle Wagram.

Mais il fut un des premiers à connaître toute la vérité ; d'abord, il avait été frappé de voir tous les employés du financier groupés autour de leur patron, et tous ses actionnaires clamer leur confiance.

Il était troublé déjà. Il suivit avec attention les débats de la faillite du Crédit minier.

C'est alors qu'il commença à croire que M. Rochette n'était pas tellement coupable ; aussi consentit-il à faire partie de l'Association des porteurs de titres du groupe Rochette, en qualité de vice-président.

« Tout d'abord, dit le témoin, je n'ai pas voulu serrer la main de Rochette. Un jour, il m'exposa d'une façon magistrale la nécessité de créer une banque. Il m'expliqua aussi son projet de règlement de la faillite : je me trouvai mêlé à toutes les négociations. À quelque temps de là, on me demanda de prendre la direction du Syndicat minier. Je refusai d'abord, puis j'acceptai. J'allai bientôt visiter les mines du val d'Aran ; je me rendis compte qu'il fallait de l'argent ; j'en cherchai. En ma qualité de vice-président de l'Union Immobilière, j'eus des rapports journaliers avec Rochette. En constatant son labeur et son désintéressement, je me pris d'une vive sympathie pour lui. Depuis, il est mon ami ! »

Le président Liontel rappelle maintenant avec quelles difficultés il a été aux prises, lorsqu'il est entré au Syndicat minier, sans le moindre traitement d'ailleurs.

Avant son arrivée, des contrats excessivement onéreux avaient été passés. Il réussit, après de longs efforts, à faire résilier ces contrats quasi léonins et à les remplacer par des traités beaucoup plus avantageux.

C'est à ce moment, après qu'il venait de travailler dix heures par jour pendant cinq mois, qu'on lui offrit une indemnité de 3.000 francs. Il l'accepta.

« Je restai au Syndicat minier, continue le témoin. Mais, à cette époque, je reçus une tuile sur la tête : les rapports des experts ! Comme le tribunal, comme le ministère public, qui n'ont pu s'en cacher, j'ai été vivement impressionné par l'habileté consommée avec laquelle ces experts ont su présenter certaines prétendues irrégularités bien graves ! Mon aussi, j'ai cru que Rochette était un brigand, un bandit !

Mais, heureusement, je me suis repris ; je me suis dit que j'étais magistrat, et que je devais l'entendre avant de le juger !

.....

La Révision
DE
L'AFFAIRE ROCHETTE

MÉMOIRE
présenté par M. Rochette au président et aux juges de la 10^e Chambre
(*Gil Blas*, 25 juillet 1910)

.....
J'ajoute que le Crédit minier a toujours fait les sacrifices nécessaires quand il a fallu améliorer la situation d'une affaire, momentanément placée dans des circonstances au-dessous des prévisions écrites par les ingénieurs.

.....
C'est le Syndicat minier, auquel il apporte sans bénéfice la mine de Kef Oum Theboul, dont la valeur actuelle se chiffre par millions, ou encore les mines de Sentein.

C'est enfin le projet général de fusion de toutes les affaires auquel M. l'avocat de la République a fait simplement allusion et qui avait comme base la diminution du capital de chacune des affaires par le rachat en Bourse que faisait le Crédit minier des actions de ces sociétés qu'il voulait annuler régulièrement ensuite, diminuant ainsi le capital, au grand bénéfice des porteurs de titres, dont l'avoir restait le même alors que le nombre des actions propriétaires de cet avoir était réduit.

L'AFFAIRE ROCHETTE AU PALAIS
LE JUGEMENT
par maître Renard
(*Gil Blas*, 28 juillet 1910)

.....
pour le Syndicat minier, le tribunal déclare que M. Rochette, en sa qualité de fondateur et de directeur, M. Capdeville, en sa qualité d'administrateur délégué, ont aussi participé à l'émission des actions du Syndicat minier constitué en violation de la loi : mais il convient de noter toutefois que M. Capdeville, dont la démission d'administrateur fut acceptée le 16 octobre 1907, était démissionnaire en fait au moment où fut réalisée l'augmentation du capital, et il ne saurait, par suite, être responsable à ce titre de l'émission des actions nouvelles.

.....
Déclare Rochette et Capdeville, en leur qualité de fondateur et d'administrateur des sociétés du Val d'Aran et du Syndicat minier, convaincus et coupables d'avoir participé à l'émission des titres de ces sociétés, alors qu'elles avaient été constituées contrairement aux prescriptions de l'article premier de la loi du 24 juillet 1867 ;

.....
Enfin, le tribunal prononce les condamnations suivantes :
M. Rochette : deux ans de prison et 3.000 fr. d'amende ;
M. Lecacheux : quatre mois de prison et 3.000 francs d'amende ;
M. Capdeville : 2.000 fr. d'amende ;
M. de Mayer : 5.000 fr. d'amende ;
M. de Crèveœur : 5.000 fr. d'amende.

SYNDICAT MINIER
(Cote de la Bourse et de la banque, 17 décembre 1910)

Les comptes qui seront présentés à l'assemblée du 23 courant du Syndicat minier font ressortir pour l'exercice 1909-1910 des résultats en amélioration sur les précédents. Au crédit du compte de profits et pertes, le bénéfice sur placement de fonds s'est élevé à 177.000 fr., le bénéfice surexploitation de Sentein à 184.000 fr. Ainsi, le bénéfice brut de l'exercice s'établit à 361.000 francs. Au débit, les frais de toute nature s'élèvent à 268.000 fr., ce qui laisse un bénéfice net de 95.000 fr., alors que l'exercice précédent avait laissé une perte de 730.482 80. Le bénéfice obtenu au cours du dernier exercice servira à atténuer le solde débiteur des exercices antérieurs qui, au 1^{er} juillet 1910, atteignait 1.139.000 fr.

SYNDICAT MINIER
(Cote de la Bourse et de la banque, 29 décembre 1910)

Les comptes de l'exercice 1909-1910 dont il était rendu compte à l'assemblée du 23 courant accusent, comme nous l'avons indiqué dans notre numéro du 17 décembre dernier, un bénéfice brut de 361.796 26 comprenant pour 177.333 15 les bénéfices sur placement de fonds et pour 184.463 11 les bénéfices d'exploitation des concessions de Sentein. Après amortissement des charges diverses, le bénéfice net ressort à 93.650 35 alors que l'exercice précédent avait laissé une perte de 730.182 80.

Le bénéfice obtenu a permis de ramener de 1.233.041 49 à 1.139.391 14 le solde débiteur du compte de profits et pertes au 1^{er} juillet dernier.

SYNDICAT MINIER
(Cote de la Bourse et de la banque, 29 septembre 1911)

Les bénéfices industriels du Syndicat Minier pendant l'exercice 1910-1911 se sont élevés à 188.275 fr. 75. Mais à la suite de l'amodiation des mines du Val d'Aran et de l'amortissement complet des comptes de ce chapitre, les écritures font apparaître en définitive une perte de 370.836 francs.

Dans ces conditions, les comptes soumis à l'assemblée tenue hier 28 courant se soldent par une perte totale de 1.510.227 fr. 60, y compris les déficits antérieurs qui étaient de 1.139.391 fr. 14 au 30 juin 1910.

Bulletin annexe au Journal officiel du 13 novembre 1911
(Cote de la Bourse et de la banque, 13 novembre 1911)

Syndicat minier. — Notice sur la constitution. Émission de 1.000 obligations de 500 fr. Bilan au 30 juin 1911.

L'AFFAIRE ROCHETTE
Annulation de la procédure : la Cour évoque l'affaire
(Cote de la Bourse et de la banque, 1^{er} février 1912)

La Chambre des appels correctionnels, présidée par M. Bidault de l'Isle, vient, cet après-midi, de rendre son arrêt sur les conclusions de M^e Maurice Bernard, tendant, comme on sait, à faire annuler la procédure et à faire bénéficier M. Rochette de la prescription.

L'arrêt se résume comme suit :

- 1° La procédure et le jugement de condamnation qui a suivi sont annulés ;
 - 2° Mais la prescription n'est pas acquise, en raison de certains actes interruptifs ;
 - 3° La Cour « évoque » toute l'affaire à sa barre ;
 - 4° Elle commet, pour instruction complémentaire, M. le conseiller Le Poittevin, et renvoie les débats au 2 mai 1912.
-

LA BOURSE DE PARIS
En banque
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 1^{er} février 1912)

Hausse du Syndicat minier à 19 francs sur l'annonce de l'arrêt rendu par la Chambre des appels correctionnels dans l'affaire Rochette, arrêt que nous résumons complètement d'autre part. — Les autres valeurs du groupe Rochette sont en hausse : Laviana à 15 fr., la Banque franco-espagnole à 53 fr., la Nerva à 4 fr., le Buisson Hella à 4 fr., le Manchon Hella à 9 fr.

Syndicat minier
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 juin 1912)

Les conventions relatives à la cession du groupe des mines des Pyrénées — Sentein et Val d'Aran — ont été approuvées, sous réserve d'approbation ultérieure du Conseil d'État, et cela au prix de 2.300.000 francs, l'acheteur prenant à sa charge la dette de 1.080.000 restant due au précédent propriétaire.

Le conseil est aussi autorisé à réaliser une ouverture de crédit de 350.000 francs afin d'achever la mise en état de la mine de Kef-Oum-Théboul qu'il est impossible d'abandonner à l'heure actuelle sans perdre un million 1/2.

À cette assemblée extraordinaire, le président a déclaré que c'est un groupe bordelais qui se rendrait acquéreur des mines des Pyrénées.

SYNDICAT MINIER
(*Le Capitaliste*, 15 juin 1912)

Le Syndicat minier se traite à 12,25. Les actionnaires, réunis le 4 juin en assemblée spéciale, ont autorisé le conseil d'administration à consentir une promesse de vente d'une des mines de la société afin de se procurer les fonds nécessaires à la mise en exploitation définitive du gisement de Kef-Oum-Théboul, dont les travaux de préparation sont fort avancés et ont mis à la vue une richesse minière intéressante.

SYNDICAT MINIER

Société anonyme
Capital : 10 millions de francs
Siège social : 10, rue Nouvelle — Paris
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 21 octobre 1912)

MM. les actionnaires du Syndicat minier sont convoqués, par application de l'article 27 de la loi du 24 juillet 1867, le 8 novembre 1912, salle des Ingénieurs civils, 19, rue Blanche. Le dépôt des actions en vue de l'assemblée générale peut se faire, soit au siège social soit dans une banque de Paris ou des départements.

Ce dépôt devra être fait ou le récépissé devra parvenir au siège social avant le 4 novembre inclus. Le reçu qui en sera donné tiendra lieu de carte d'entrée pour les assemblées.

Le conseil d'administration.

MODIFICATION
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 6 novembre 1912)

Syndicat minier. — Transfèrement du siège social. — Précédemment 60, rue Saint-Lazare, à Paris. Actuellement même ville, 10, rue Nouvelle. — *Petites Affiches*, 29 octobre 1912.

SYNDICAT MINIER
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 30 novembre 1912)

Réunis le 28 courant en assemblée générale, les actionnaires du Syndicat Minier ont approuvé les comptes de l'exercice 1911-12. Le bénéfice de 100.000 fr., par lequel ils se soldaient, a été affecté à l'amortissement partiel de la perte antérieure, ainsi ramenée à 1.410.227 fr. Une assemblée extraordinaire, qui devait se tenir à l'issue de la réunion, a été remise à une date ultérieure.

Syndicat minier
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 12 décembre 1912)

Le compte de profits et pertes fait ressortir un bénéfice de 100.000 fr. 26 qui a diminué d'autant le débit.

Cette somme serait plus élevée si nous ne traînions le poids d'une situation imposée par les événements et d'un capital excessif, exigeant des amortissements proportionnels à l'importance de divers postes. Il faudrait encore un grand nombre d'années avant que ce compte se soldât par un bénéfice distribuable.

La production de vos mines s'est élevée, pour l'exercice, à 7.867 t. 267 au lieu de 7.050 t. 053 pour l'année précédente.

Les dépenses d'exploitation se chiffrent par 588.567 fr. 66 contre 569.794 fr. 55. faisant ressortir le prix de revient de la tonne à 74 fr. 87 au lieu de 80 fr. 82.

Au courant de l'exercice, le 4 juin dernier, l'assemblée générale des actionnaires, réunis à cet effet, nous a autorisé à vendre le groupe des Pyrénées à des conditions déterminées. Ce fait donne aux renseignements que nous vous fournissons sur ce groupe, un intérêt d'un caractère simplement rétrospectif.

Concession du Kef-Oum-Théboul. — Sans entrer dans le détail des travaux exécutés en cours de l'exercice, construction et réfection des bâtiments, construction de la fonderie, établissement d'un groupe de force motrice, chaudières, machines, ventilateurs, pompe, etc., nous pouvons vous dire qu'actuellement, la fonderie est en marche et la mine est en état, par son exploitation, de fournir tout le minerai nécessaire à la marche de la fonderie. Malgré les difficultés d'ordre divers dont vous avez connaissance, le programme minier que nous vous avons exposé est aujourd'hui réalisé.

Nous avons déjà à la vue plus de 300.000 tonnes de minerai qui nous permettront d'assurer la marche à deux fours pendant plus de quinze ans.

L'assemblée extraordinaire, qui devait se tenir à l'issue de l'assemblée ordinaire, a dû être remise à une date ultérieure.

SYNDICAT MINIER

(Cote de la Bourse et de la banque, 10 janvier 1913)

Formés en groupe de défense, plusieurs actionnaires du Syndicat Minier, société constituée par le banquier Rochette, ont chargé leur président, M. Barthélemy, de déposer une plainte en abus de confiance et escroquerie contre le président et les membres du conseil d'administration.

Hier, M. Barthélemy s'est présenté au cabinet de M. Bourgarel, juge d'instruction, et lui a remis sa plainte. Elle repose d'abord sur la vente à vil prix, et grâce à des affirmations frauduleuses, de trois mines estimées sept millions, ensuite sur la dénaturation du procès-verbal de l'assemblée plénière du 28 novembre 1912 au moyen de grattages et de faux.

Syndicat minier

(L'Écho des mines et de la métallurgie, 16 janvier 1913)

Environ 300 actionnaires du Syndicat minier, constituant le groupe de défense, se sont réunis le 8 courant pour arrêter les mesures à prendre en vue de sauvegarder les intérêts de la Société gravement compromis. M. Barthélemy, président du comité de direction, a exposé la situation telle qu'elle ressortait des tractations du conseil d'administration et des [dépenses effectuées à la mine de Kef-Oum-Théboul \(Algérie\)](#). Les actionnaires ont décidé : 1° de poursuivre devant le Conseil d'État l'annulation de la vente des mines de Sentein, Val d'Aran et Liat, vente consentie pour 2.000.000, alors que ces mines revenaient à la Société à près de 8.000.000 ; 2° de poursuivre devant les tribunaux compétents les membres du conseil d'administration dont la conduite a été sévèrement appréciée ; 3° de faire l'acquisition de 16.500 titres Syndicat minier, détenus par la Société Bética (en liquidation).

SYNDICAT MINIER

(Cote de la Bourse et de la banque, 13 février 1913)

Comme on pouvait s'y attendre après le dépôt de la plainte dont nous avons parlé contre les administrateurs de la société, l'assemblée extraordinaire, qui s'est tenue hier pour pourvoir à leur remplacement, a été houleuse.

Au début de la séance, M. le colonel Dardoize, président du conseil démissionnaire, a donné lecture d'une note exposant que, depuis l'entrée en fonction du conseil, en 1908, l'actif avait acquis une plus-value de 2 millions, et affirmant la correction de son administration.

Cependant, plusieurs actionnaires ont formulé des accusations assez véhémentes..Il y a eu, a dit l'un, une commission de 150.000 fr. pour la vente des mines de Sentein. Au profit de quel intermédiaire ? Celui qui l'a touchée représente le groupe acheteur. Après un débat assez confus, au cours duquel les administrateurs ont déclaré n'avoir pas touché un centime de la commission, l'assemblée a pris acte de la démission de MM. Dardoize, Mercier, de Verneuil et Ungauer.

Elle a nommé administrateurs pour six ans MM. Pierre Barthélemy, Guilleret, Ch. Legros, Loric, Renaudin et Sevestre.

Après avoir pris acte de la démission de M. G. Romain, commissaire des comptes, et de M. Benat, elle a nommé commissaire M. Chaussefoin, et suppléant M. Labroux.

Les nouveaux administrateurs ont reçu mandat de rechercher les responsabilités encourues. Leur première tâche, assez ardue, sera de réviser les contrats intervenus, notamment pour la mine de Sentein, dont le paiement doit être effectué en 22 annuités.

SYNDICAT MINIER
(*Le Journal des finances*, 14 juin 1913)

Le quorum n'ayant pas été atteint pour la date primitivement fixée du 12 juin, une nouvelle assemblée est convoquée pour le mercredi 25 juin, 4 heures du soir. Les actionnaires sont instamment priés de se faire connaître au siège social, 10, rue Nouvelle, Paris, et de déposer leurs titres, car cette assemblée a une importance exceptionnelle. En effet, aucun dividende ne pourra être distribué tant que la réduction du capital n'aura pas été faite.

SYNDICAT MINIER
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 27 novembre 1913)

L'assemblée ordinaire du Syndicat minier, qui s'est tenue hier, a approuvé les comptes de l'exercice 1912-13 qui lui étaient présentés et ratifié la vente des mines de Sentein et du Val d'Aran pour une somme de 1.480.000 francs, sur laquelle somme 530.000 fr. restent à recevoir en espèces et 480.000 fr. en obligations de la Société des Mines de Sentein et de Bagergues.

Les actionnaires réunis à titre extraordinaire ont voté la dissolution de la société et nommé comme liquidateur M. Lombard. Ils lui ont donné tous pouvoirs pour constituer dans les plus brefs délais une société dénommée : Mines et Fonderies de Oum Théboul, à laquelle il fera apport de tout l'actif composant les mines et fonderies de Kef Oum Théboul, y compris le passif commercial de la société, concernant les dites mines et fonderies. Ledit apport aura un effet rétroactif, du 1^{er} novembre 1913. À cet apport sera joint le prix de cession restant dû par la Société des Mines de Sentein et de Bagergues. En rémunération de cet apport, la Société à constituer remettra au liquidateur 19.800 actions de 109 fr. qui sont remises aux actionnaires du Syndicat minier à raison de 1 action Mines de Sentein, contre 5 actions Syndicat minier.

L'assemblée a donné mandat au liquidateur de continuer les poursuites en cours. Elle a nommé ensuite un comité chargé d'aider le liquidateur.

Syndicat minier (Dissolution)
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 4 décembre 1913)

Les actionnaires de cette société ont approuvé les comptes de l'exercice 1912-1913 se soldant par un produit brut de 141.482 fr. et par une perte de 6.677.220 fr. dans laquelle le déficit sur la vente des mines des Pyrénées (Liat et Val d'Aran) figure pour 5.258.721 fr. Au bilan, les pertes se totalisent par 8.087.448 francs.

Les ventes des mines du Liat et du Val d'Aran moyennant 1.480.000 fr., sur lesquels 530.000 francs sont à recevoir en espèces et 450.000 fr. en obligations de la Société française des mines de Sentein et Bazergues, ont été ratifiées.

Dans une réunion extraordinaire tenue aussitôt la précédente, la dissolution anticipée de la société a été votée. M. L. Lombard, 92, boulevard Haussmann, à Paris, a été nommé liquidateur amiable avec les pouvoirs les plus étendus, notamment ceux de constituer une nouvelle affaire sous la dénomination de Mines et fonderies de Oum Théboul à laquelle il fera apport de l'actif et du passif commercial des fonderies de Kef-Oum-Théboul, appartenant à la société, moyennant la remise de 19.800 actions. de 100 fr. à échanger contre toutes les actions du Syndicat minier à raison de une action nouvelle contre cinq anciennes.

Société du Syndicat minier
(*Gazette des mines*, 15 janvier 1914)

Réunis en assemblée générale extraordinaire, les actionnaires ont voté la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation, en vue de sa reconstitution sous la dénomination de Mines et fonderies de Kef-Oum-Theboul.

M. Léopold Lombard a été nommé liquidateur et un comité de contrôle a été désigné et se compose de MM. P. Barthélémy, J. Guilleret, Ch. Legros, Y. Lorie et P. Sevestre. Il a été annoncé, en outre, que la souscription aux actions de la nouvelle société sera réservée aux actionnaires du « Syndicat Minier », qui recevront, en outre, une action nouvelle pour 5 anciennes.

DISSOLUTIONS
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 4 février 1914)

Syndicat minier. — À dater du 6 janvier 1914. — M. Lombard, 92, boulevard Haussmann, à Paris, liquidateur. — « Petites Affiches », 2 février 1914.

(*Les Archives commerciales de la France*, 28 mars 1914)

- Vendeur :
- Syndicat minier (en liquid.)
- Acquéreur :
- Société des mines et fonderies de Oum-Théboul
- Domicile élu pour les oppositions :

10, Nouvelle
— Entrée en jouissance :
de suite
— Fonds vendu :
Concession de Kef-Oum-Théboul

SYNDICAT MINIER
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 23 mai 1914)

Nous avons annoncé dernièrement que les actionnaires du Syndicat minier avaient décidé la dissolution de la Société. Or, un jugement du tribunal de commerce du 23 avril dernier, a prononcé la nullité de la société et nommé liquidateur M. Gout, 16, rue de l'Arcade.

Société du Syndicat minier
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 juin 1930, p. 489)

C'est à titre purement documentaire et anecdotique que nous rappelons le nom de cette ancienne société du groupe Rochette. Mise en liquidation le 23 avril 1914, son premier liquidateur, M. Gaut, a donné sa démission et le second, M. Pioton, s'est pourvu ces jours-ci auprès du tribunal en vue d'obtenir *quitus* et décharge de son mandat, chacun des actionnaires du Syndicat minier s'étant désintéressé depuis longtemps de cette affaire qui fit beaucoup de bruits à certains moments.
